N°190 – 60ème ANNÉE 2021

LA KOUMIA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DES GOUMS MAROCAINS ET DES AFFAIRES INDIGÈNES EN FRANCE

Nouvelle adresse : 309 Avenue Jules Ferry – 88290 Saulxures sur Moselotte
Portable : ☎ 06 74 01 47 03
Courriel : lakoumia@free.fr

Reconnue d'utilité publique – Décret du 25 février 1958 – JO du 1er mars 1958
Affiliée à la Fédération Maginot – Groupement 130

ÉDITORIAL

Une page se tourne.

Comme vous le savez après le rejet de mon rapport moral et des comptes présentés par la trésorière sous ma responsabilité, j'ai quitté mes fonctions de président et de membre du conseil d'administration. J'ai aussi démissionné de notre association.

La page se tourne définitivement pour moi avec ce dernier bulletin présentant sous ma responsabilité de président en fonction, les événements et dossiers intervenus avant la fin de mon mandat le 9 octobre 2021 à 16 heures 40.

J'ai voulu présenter à l'assemblée générale la situation de notre association telle que je la voyais :

- grande difficulté à se déterminer sur un projet d'avenir attesté par les réunions tenues depuis près de quatre ans sans résultat tangible ;

- évolution sensible de la répartition de nos effectifs concentrés principalement dans les sections d'Île-de-France et des Vosges à coté de la "désertification" du reste de la France notamment en PACA où nous avons de nombreux lieux de mémoire et de gloire. Je n'oubliais pas les sections Corse et Pyrénées tenues encore à bout de bras avec persévérance et efficacité par des camarades qui ne sont pas éternels. J'ai souligné aussi l'amélioration des effectifs et les premiers projets concrets présentés par J.S. Aubert et Patricia Boyer de Latour.

J'ai rappelé que "nos obligations à l'égard de nos grands anciens et de la mémoire de l'épopée des Goums font que l'on ne peut pas abandonner les monuments et carrés militaires de PACA, ni ceux du Teghime et de Saint-Florent." et j'ai rappelé mon programme en deux points : "le premier est d'obtenir l'exposition de nos collections, le second porte sur l'avenir de notre association qui doit allier la nécessité nationale de nos obligations avec l'action locale des sections compte tenu des déséquilibres que j'ai soulignés".

Je n'ai manifestement pas été écouté, ni entendu.

Je ne voudrais pas que La Koumia se limite à la section des marches de l'Est centrée sur Saulxures sur Moselotte

La Koumia se trouve partout en France où nos grands anciens, officiers, sous officiers et goumiers ont combattu et sont morts. Je n'en ferais pas la liste ici. J'ai regretté en particulier que lors du voyage "mémoriel" en PACA fin août 2021, on ait privilégié la visite de Bâtiments de la Flotte et du Mucem à l'hommage que l'on aurait dû rendre aux monuments du col de l'Ange et de Marseille ainsi qu'aux carrés militaires de Gémenos et Aubagne où sont inhumés nos goumiers que nous "avons aimés" (Prière pour nos Frères marocains).

Je n'ai pas demandé à être élu président, je l'ai même refusé plusieurs fois au général Le Diberder, avant qu'en 2005 j'accepte pour sauver l'association de la dissolution de présenter ma candidature sur le projet conforme aux statuts « d'agir en toutes circonstances pour perpétuer le souvenir de l'épopée des Goums marocains et celui de l'oeuvre accomplie par les Affaires indigènes au Maroc ». J'ai toujours dit en fin de rapport moral que je "restais à la disposition de notre association, si elle le souhaite, pour continuer à avancer".

Le moment est venu où elle ne le souhaite plus en rejetant mon programme, il me reste à m'effacer devant la nouvelle équipe en lui laisser les mains libres pour appliquer un programme qui n'a pas encore été formulé.

J'ai refusé le titre de président d'honneur car je ne me suis pas engagé au service de La Koumia pour un quelconque honneur dont je mesure en outre la réelle portée au regard du devoir accompli.

Je regrette profondément de voir que l'héritage sacré du musée qui nous a été transmis par nos anciens ne fait plus partie des priorités et que le culte de tous nos monuments et de nos morts reste une question non résolue.

Je ne me reconnais pas dans cette nouvelle Koumia où j'ai suscité des comportements agressifs et irrespectueux que je trouve bien éloignés des "liens d'amitiés et de solidarité qui unissent les anciens des goums et des AI".

Je souhaite malgré tout le meilleur vent à La Koumia en espérant qu'elle se développera au bénéfice de tous les goumiers qui se sont sacrifiés sous le commandement de nos pères et pourra résoudre les chantiers que je n'ai pu achever.

Contrôleur général des armées Sornat

LES COTISATIONS

Les cotisations qui constituent sa ressource principale, sont indispensables à la vie de notre association.

En particulier, elles servent à financer le bulletin dont vous pourrez voir dans les comptes que son coût est un poste important de nos dépenses

Le montant de la cotisation n'a pas augmenté

Il est maintenant égal à 40 euros

Jusqu'à présent, l'assemblée générale a toujours voulu abonner au bulletin tous nos grands anciens même ceux qui oublient de payer leur cotisation.

Je demande à nos anciens de bien vouloir prendre conscience qu'il est difficile d'équilibrer un budget sans les recettes correspondant aux dépenses.

Attention, le nouveau conseil d'administration se prononcera sur le maintien de l'envoi du bulletin aux personnes non à jour de leur cotisations.

Il ne sera désormais adressé de convocation aux assemblées générales qu'aux seuls membres ayant réglé leur cotisation.

Merci à tous de votre participation sans oublier qu'il est toujours possible de se mettre à jour des cotisations non réglées des années précédentes

COTISATION

Madame, Monsieur.....

Vous prie de recevoir ci joint un chèque de 37 euros pour paiement de sa cotisation pour l'année 2020

Il vous est toujours possible de régulariser l'absence de paiement des années précédentes :

2020 : 37 euros
2021 : 37 euros
2022 :40 euros
Total : .....

Fiche et chèque à l'ordre de « La Koumia » à envoyer au siège :

Association La Koumia
Espace Jules Ferry
503 Avenue Jules Ferry
88 290 Saulxures sur Moselotte

Virement

Merci de ne pas oublier de faire mention du motif :
« Cotisation »

CREDIT AGRICOLE
ALSACE VOSGES

RELEVE DiDENTITE BANCAIRE - MAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	17206	00229	93030216189	52

MAN MANGER .FR76 172.0 6002 2993 0302 161.8 952 BIC ACRIFRPP872

Domiciliation

CORNIMONT (00229)

Nam et adresse du titulaire

ASSOC. LA KOUM1A

Tel 0329241285

409 AL/EMIL JULES fERRY

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

LE SIÈGE ET LES SECTIONS

P.V. DE LA RÉUNION DU C.A. DU 6 FÉVRIER 2021

En préalable au procès verbal de la réunion du conseil d'administration, le président voudrait faire deux remarques.

La première pour éclairer la motivation qu'il a exposée lors de sa réélection à la présidence.

Le président considère que notre association a reçu un legs sacré de nos anciens en l'espèce de notre “musée” et qu'il nous appartient de faire en sorte de le respecter. D'autant que le “musée” comme le site sont deux éléments essentiels, même premiers, dans la communication et la diffusion de l'histoire des goums et de leur épopée.

La seconde porte sur la nécessaire modération dans l'expression des positions et dans l'emploi des mots qui est la condition de débats sereins.

Étaient présents

Gilles-René Cozette ; Martine Dubost ; Louis-Jean Duclos; Arnaud Lelevreur ; Didier Rochard ; Jean Marie Scotton ; Marie Catherine Sergent ; Claude Sornat.

Sont représentés par pouvoir : Michel Boudet par Nicole Pantalacci ; Jean Marc Thiabaud ; Patricia Boyer de Latour par Marie Christine Sergent.

Madame Nicole Pantalacci est excusée.

Le président ouvre la séance à 18 heures 30

Il remercie les membres de leur présence à cette réunion. Les documents publiés pour ce conseil : ordre du jour, document présenté par Jean Marie Scotton sur le devenir de l'association l'avant veille de la réunion de l'assemblée générale de 2019 et document de commentaires du président ont été distribués par mail. Il suggère de ne pas les reprendre en détail. Ces documents sont donnés en annexe.

Le président souligne que les conseils et assemblées générales précédents ont jusqu'à présent suivi la politique définie par l'assemblée générale de 2005 tout en étant ouverts à d'autres possibilités d'action lorsqu'elles sont soutenues par des équipes et des moyens.

Il ajoute que bien évidemment le passé même s'il éclaire l'avenir ne l'engage pas et que seuls le CA et l'AG peuvent engager cet avenir.

Le président passe à l'ordre du jour

I) – Examen des candidatures au titre de membre sympathisant

Douze candidats se présentent. A la demande du président sur leurs parrains, Jean-Marie Scotton et Arnaud Lelevreur annoncent leur parrainage.

Étienne Adam; Denise Stappiglia ; Nadine Perrin ; Jacques Grasser ; Noella Blampain ; Marie-Josée François ; Stanislas Humbert ; Jean-Pierre Didier Laurent ; Évelyne Toussaint ; Jérôme Mathieu ; Alain Henry ; Anne Henry.

Le président propose de procéder à un vote en bloc sauf opposition.

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité

II) Cooptation au conseil d'administration en vacance de Daniel Sornat.

Madame Denise Stappiglia présente sa candidature.

Elle est élue à l'unanimité

III) – Élections au bureau :

à la présidence

Le président fait l'appel des candidatures. Aucun candidat ne se présente, le président annonce alors qu'il présente sa candidature au renouvellement de son mandat en ajoutant que jusqu'à présent il a renouvelé cette candidature pour être au service de notre association comme il l'a fait en 2005 et qu'il tient à achever la mission qui lui a alors été donnée de trouver une solution pour notre “musée”.

Jean-Marie Scotton lui fait remarquer que dans la réflexion engagée depuis quelques années par plusieurs membres de La Koumia sur son avenir, le devenir du musée y figure mais également d'autres projets visant à pérenniser l'association. Arnaud Lelevreur demande également quelle serait sa politique en tant que président.

Celui-ci répond qu'il s'agit d'un avis personnel et que l'on verra lorsqu'il faudra décider des projets. En réponse à l'insistance des interrogations, il ajoute que nul n'est obligé d'accepter sa candidature.

Le président est élu avec huit voix et deux abstentions ;

aux vice-présidences

Jean-Marie Scotton présente sa candidature à la vice-présidence. Louis Jean Duclos et Didier Rochard sont candidats à leur réélection. Le président fait remarquer que les deux postes prévus par les statuts sont pourvus. Louis Jean Duclos fait part de son refus, comme proposé par Gilles-René Cozette, de laisser son poste vacant en échange d'un poste de vice-président honoraire.

Le président propose alors, bien que cela déroge aux statuts, de créer un troisième poste de vice-président.

Sur cette proposition Jean-Marie Scotton, Louis Jean Duclos et Didier Rochard sont élus vice-présidents à l'unanimité ;

au secrétariat général

Martine Dubost fait part de son souhait de remettre son poste à la disposition du CA.

Denise Stappiglia présente sa candidature qui est approuvée à l'unanimité.

à la trésorerie

Marie-Catherine Sergent fait part de son souhait de remettre son poste à la disposition du CA.

Arnaud Lelevreur présente sa candidature qui est approuvée à l'unanimité.

Jean-Marie Scotton fait alors remarquer que les statuts prévoient l'élection d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier adjoint

Martine Dubost est élue secrétaire générale adjointe à l'unanimité.

En accord avec le trésorier, Arnaud Lelevreur, le poste de trésorier adjoint n'est pas pourvu.

Marie-Catherine Sergent remercie Martine Dubost, Nicole Pantalacci et le président pour leur soutien apporté lors de la prise en charge de la trésorerie suite à la maladie subite d'Antoinette Marie Guignot.

Le président à l'issue de ces élections demande au conseil d'administration, auquel il se joint personnellement, de remercier vivement Marie-Catherine Sergent et Martine Dubost pour leur action au profit de l'association. Marie-Catherine Sergent a pris ses fonctions après une situation difficile et a mené a bien sa mission. Martine Dubost accompagne le président et le conseil d'administration depuis plus de quinze ans, toujours efficace, disponible et souriante.

Merci à toutes les deux.

IV) – Devenir de La Koumia

Le président rappelle que cette réunion fait suite à la décision de l'assemblée générale demandée notamment par Jean-Marie Scotton de réunir rapidement un conseil d'administration pour examiner le document que ce dernier a publié l'avant veille de l'assemblée générale 2020.

Le président a donc établi un ordre du jour fondé sur ce document, ordre du jour qui a été approuvé par Jean-Marie Scotton.

Il demande à Jean marie Scotton de présenter succinctement son projet. Celui-ci souligne qu'en rédigeant le texte sur l'avenir de La Koumia, il lui a semblé intéressant d'envisager l'avenir au regard des objectifs fixés par le groupe de réflexion réuni en 2005 à Montpellier et tels qu'ils étaient proposés dans un plan d'action nécessairement à réactualiser aujourd'hui.

Le président rappelle ce qu'il a énoncé dans ses commentaires, que le général a démissionné sans présenter à l'assemblée générale ce document qui ne recueillait pas l'assentiment des membres;

Programme d'action du projet

Le président comprend qu'il s'agit de mettre en place une stratégie par la création d'institutions qui chacune dans leur domaine élaborera des projets soumis à l'aval du conseil et de l'assemblée générale.

Il passe à l'examen du projet

a) Le maintien de l'aide morale et matérielle aux ayants droits, devenu sans objet le temps ayant fait son œuvre.

Le président rappelle que cette aide reste un devoir pour chacun d'entre nous et qu'il est bien regrettable que cela ait été trop souvent oublié, négligeant en particulier les visites que nous aurions pu faire à nos grands anciens et à leur veuves. Il ajoute que ce propos fait la démonstration de la raréfaction drastique de nos effectifs.

b) La pérennisation du souvenir des goums et des AI

- Commission “Histoire” (cf ordre du jour)

Le président est élu à la présidence de cette commission. Louis-Jean Duclos, Michel Boudet et Jean-Marie Scotton en sont élus membres.

- Commission “Monuments” (cf ordre du jour)

Jean-Marie Scotton est élu président de cette commission. Le président lui fait remarquer que l'entretien des plaques et monuments est confié aux municipalités à l'exception de La Croix des Moinats et du Téghime. Jean-Marie Scotton fait part de la démarche en cours par l'un de nos nouveaux adhérents pour confier l'entretien de La Croix des Moinats au département.

Le président lui demande de rechercher également, en lien indispensable avec notre camarade Tardieu, une collectivité locale (Villes de Saint-Florent, de Barbaggio ou de Bastia ou alors Collectivité de Corse) pour lui demander d'accepter la responsabilité de l'entretien du monument du Téghime. L'entretien des cimetières est confié au Souvenir français qu'il faut parfois solliciter comme cela vient d'être fait pour le carré des goumiers à Aubagne.

Marie-Catherine Sergent est élue membre de cette commission

- Commission “commémorative” (cf ordre du jour)

Jean-Marie Scotton présente sa candidature arguant de l'importance des cérémonies commémoratives organisées à La Croix des Moinats. Le président lui fait remarquer que d'autres cérémonies importantes se passent ailleurs en particulier en Corse et à Marseille sans oublier Paris en lien avec la fondation Lyautey et qu'il ne serait pas acceptable que les autres sections et l'ensemble des membres puissent penser que les commémorations seraient limitées aux Vosges. La présidence de cette commission prends donc obligatoirement de facto la direction et la responsabilité de toutes les commémorations organisées par La Koumia.

Jean-Marie Scotton n'étant pas informé de toutes ces manifestations et le président de cette commission ne pouvant ainsi en assurer l'organisation, il considère qu'il vaut mieux laisser la responsabilités commémoratives aux sections.

Il retire sa candidature.

Le président constate qu'aucune candidature ne s'est exprimée pour les présidences de ces commissions. Jean-Marie Scotton fait valoir que les nouveaux membres n'ont pas eu le temps de s'approprier leur participation à notre association, ce qu'il pourront faire ultérieurement. Le président répond que dans ces conditions il eut mieux valu surseoir à traiter des questions relatives au devenir de l’association dont il voit mal l'utilité immédiate et les préparer plus rigoureusement. Il ajoute qu'il a informé avant la réunion du conseil du programme d'action tous les membres cotisant et les futurs membres sympathisants et en leur demandant de faire part de leur candidature éventuelle aux commissions. Aucun d'entre eux ne lui en fait un accusé de réception à l'exception d'un futur membre sympathisant qui lui a indiqué qu'elle était trop prise par ailleurs pour s'investir dans le

développement de la vie de notre association.Jean-Marie Scotton suggère de réunir cette commission avec la commission “communication”. Le Président s'interroge sur le programme de chacune de ces deux commissions et sur l'intérêt de les fusionner. Il regrette que cette proposition arrive au dernier moment sans qu'il y ait eu la possibilité d'y réfléchir auparavant.

Un débat s'ouvre sur l'absence de perspectives alors qu'il faudrait engager un certains nombre d'actions vers les autorités marocaines et les organismes qui représentent le Maroc en France. Le président rappelle que nous sommes à la troisième réunion d'examen de l'avenir de La Koumia en trois ans sans qu'aucune de ces réunions n'ait abouti à un programme ou à des actions consistantes et que de nouveau nous débattons de vœux pieux sans réalité concrète de réalisation.

En réponse aux exhortations de Louis-Jean Duclos, il souligne que pour être crédible il faut avoir une certaine “surface” en effectifs et faire montre de réalisations significatives. Il souligne par exemple qu'il a dû renoncer à inviter comme antérieurement l'ambassadeur du Maroc à nos dîners annuels pour éviter de lui montrer la “misère” de nos effectifs.

Même le respect à nos morts et les sacrifices de nos anciens n’intéressent plus personne. Combien étions nous à deux moments majeurs de la vie de notre association : à l'inauguration du monument aux morts de Marseille, au dîner qui a suivi l'inauguration de notre monument de Paris où nous avons exposé la pauvreté de nos effectifs aux deux représentants de l'ambassade du Maroc ?

En tout état de cause présentent leur candidature pour des activités de la première commissions, Louis-Jean Duclos, Michel Boudet et Sébastien Aubert (bulletin). Pour celles de la seconde : Patricia de Latour avec un projet de prix littéraire, Nicole Pantalacci, Jean Marie Scotton, Michel Boudet et Marie-Catherine Sergent.

Le président constate qu'aucune candidature ne s'est exprimée pour les présidences de ces commissions. Jean-Marie Scotton fait valoir que les nouveaux membres n'ont pas eu le temps de s'approprier leur participation à notre association, ce qu'il pourront faire ultérieurement. Le président répond que dans ces conditions il eut mieux valu surseoir à traiter des questions relatives au devenir de l’association dont il voit mal l'utilité immédiate et les préparer plus rigoureusement. Il ajoute qu'il a informé avant la réunion du conseil du programme d'action tous les membres cotisant et les futurs membres sympathisants et en leur demandant de faire part de leur candidature éventuelle aux commissions. Aucun d'entre eux ne lui en fait un accusé de réception à l'exception d'un futur membre sympathisant qui lui a indiqué qu'elle était trop prise par ailleurs pour s'investir dans le développement de la vie de notre association.

- Commission “effectifs”

Jean-Marie Scotton est élu président de cette commission, aucune candidature au titre de membre n'est présentée.

- Commission “mécénat”

Aucune candidature au titre de président n'est présentée, Michel Boudet présente sa candidature au titre de membre.

- Commission “rapprochement et alliances”

La création de cette commission est abandonnée.

- Commission “entretien de relations avec le Maroc”

Le président rappelle comme il l'a expliqué dans sa note de commentaires, que pour le général Fournier il s'agissait de transformer notre association en Organisation Non Gouvernementale ce qui change fondamentalement notre action et qui nécessite sans doute des moyens substantiels, notamment en personnel permanent, pour suivre les dossiers et s'assurer que notre responsabilité n'est pas engagée.

En revanche des partenariats avec d'autres associations et organisations ou des participations à leurs projets sont envisageables sous réserve de ne pas engager la responsabilité de notre association. A Louis-Jean Duclos qui mentionne que certains d'entre nous ont fait récemment un voyage intéressant au Maroc, le président rappelle que ce voyage était organisé par une autre association.

Pour le président, il convient toujours de s'assurer que ce que nous ferons au Maroc ne créera pas une gêne pour les autorités marocaines. L'expérience de notre coopération avec monsieur Benrahalate à qui nous avons fourni des véhicules à distribuer dans les douars doit nous inciter à la prudence : notre ambassade nous a fait savoir a posteriori que les autorités marocaines ne voulaient absolument pas entendre parler de ce personnage.

Louis-Jean Duclos est élu président de cette commission sans que des candidatures soient présentées au titre de membres.

V) – Gouvernance

1) nouvelle gouvernance

Le président regrette la formulation de la proposition dont il ne saisit pas la raison de son caractère désagréable à son égard laissant entendre qu'il fait preuve d'une gouvernance irrégulière et déraisonnable. Il déclare qu'il a toujours scrupuleusement consulté par mail les membres du CA et les a informés lorsque que cela était nécessaire ainsi que respecté les décisions des instances de notre association. Il souligne que cette question, notamment pour la régularité des réunions, a déjà été tranchée à plusieurs reprises par l'assemblée générale.

Le président somme Louis-Jean Duclos de s'expliquer pour sa critique de la “mauvaise ambiance”. Celui-ci refuse, en appelant chacun à son examen de conscience. Le président regrette ce manque de courage.

Un débat s'instaure, notamment avec Arnaud Lelevreur qui explique qu'il ne s'agit pas de créer un calendrier, ce à quoi le président répond que c'est ce qui lui a déjà été demandé (cf Réflexion sur l’avenir de La Koumia).

Finalement, il est convenu comme le président l'a toujours affirmé, que le

conseil sera réuni lorsqu'il sera nécessaire de prendre des décisions préparées par un ordre du jour précis.

II) PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LYAUTEY

Informé des difficultés de la Fondation, le président a demandé au cours de réunions antérieures de faire une évaluation sommaire des besoins financiers en vue de l'installation du “musée” à Thorey-Lyautey.

Confirmant les informations du président et les inquiétudes suscitées par l'absence de cette évaluation, il apparaît maintenant clairement que le château Lyautey et en péril et interdit à toute visite pour des raisons de sécurité. À la demande de précisions de Jean-Marie Scotton, le président renvoie au document qu'il a joint aux commentaires qu'il a rédigés en vue de cette réunion : le besoin minimum de financement pour la remise en état du château est de un million d'euros. La Fondation Lyautey a reçu 224 000 euros de la Mission du Patrimoine de Stéphane Bern et à recueilli 4822 euros dans la souscription qu'elle a lancée pour un montant espéré de 50 000 euros.

En vue d'une éventuelle coopération, le président, à sa demande, a transmis au colonel Geoffroy notre bilan en souhaitant recevoir le sien, ce que ce dernier n'a pas fait. Le colonel lui a fait savoir ensuite par mail qu'il ne comptait plus “s'immiscer dans le fonctionnement de notre association” alors qu'il avait pourtant contribué à l'élaboration de la “Réflexion sur l'avenir de La Koumia” présentée au conseil d'administration du 6 avril 2019 et à l'assemblée générale de la même année.

Jean-Marie Scotton considère que notre coopération avec la Fondation Lyautey est un projet à long terme et qu'une “présence” des goums marocains pourrait être réalisée en dehors des collections de notre “musée”.

VI) - BULLETIN

Le président annonce qu'il va publier rapidement le dernier bulletin qu'il va achever en insérant des informations fournies en dernière minute.

La question de la diffusion de notre bulletin sur papier, par internet, sur le site lakoumia.fr, à tous, y compris les anciens qui ne règlent pas leur cotisation, n'a jamais été clairement réglée.

Elle peut se poser différemment maintenant que nous allons disposer des fonds de la vente.

Après discussion antérieure à la réunion avec Martine Dubost, il lui paraît qu'il faut continuer de diffuser ce bulletin et le suivant (qui n'est que la continuation de ce dernier) comme auparavant mais que cette question devra être reprise à la prochaine assemblée générale.

Un débat plus général s'ouvre à propos du bulletin. Martine demande que des bulletins soient publiés plus régulièrement. Le président répond que la situation de nos finances l'ont incité à plus de parcimonie. Louis-Jean Duclos et Jean-Marie Scotton font savoir que Sébastien Aubert est très intéressé par le bulletin et qu'il a présenté une maquette que le président n'a pas vue. Ce dernier insiste pour dire que la création d'un bulletin ou d'une lettre

mensuelle ou trimestrielle telle que présentée par Martine Dubost, dépend du contenu disponible à y insérer dès lors que l'on dispose d'un logiciel de mise en page performant. A ce titre il informe Louis-Jean Duclos que l'insertion dans le bulletin du “In Mémoriam” du colonel Fritsch ne lui a pas pris plus de 5 minutes. Le coût d'expédition mensuelle ou trimestrielle ainsi que celui de la publication en quadrichromie sont loin d'être négligeables.

Le président ne voit pas d'objection à ce que Sébastien Aubert édite un numéro zéro pour rapporter des événements et des documents récents mais il lui semble préférable et plus utile que ce dernier se mette en relation avec lui.

VII) – Le déménagement et l'utilisation des fonds de la vente

Conformément à la décision de l'assemblée générale de 2020, le siège social est déménagé dans les Vosges à l'adresse suivante :

“Mairie de Saulxures sur Moselotte
309 Avenue Jules Ferry
88 290 Saulxures sur Moselotte”

L'utilisation des fonds a été débattue en assemblée générale et il a été convenu de surseoir à leur emploi dès lors que nous n'avons, ni projet, ni de réponse au devenir du “musée” aux Invalides ou à Draguignan.

VIII) – L'accueil des Marocains descendants de goumiers

Les Marocains habitant au Maroc, descendants de goumier, peuvent être admis sur demande individuelle comme membres actifs comme cela s'est déjà fait pour certains d'entre eux sans difficultés.

Le président souligne toutefois qu'il a toujours été défavorable à lancer une “campagne de recrutement au Maroc” car les autorités marocaines sont jalouses de leur contrôle de leurs anciens combattants réunis en une seule association placée sous l'autorité du chef d’État major des Armées. Le général Le Diberder a ainsi dû renoncer à son projet de créer une section “Maroc” après plusieurs années de discussions infructueuses avec l'ambassade du Maroc.

IX) – Prochaine assemblée générale

Jean-Marie Scotton propose de réunir la prochaine assemblée générale, sous réserve de Covid, les 7 et 8 mai à La Croix des Moinats selon le programme suivant :

- Le 7 mai, Conseil d'administration, inauguration du monument du col de Morbieux, remise des diplômes de goumier d'honneur et assemblée générale ;
- Le 8 mai, matinée : participation aux manifestations des communes (notamment Saulxures sur Moselotte et Basse sur le Rupt) et après midi : cérémonie du 8 mai au monument de La Croix des Moinats.

Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour se rendre dans les Vosges pour participer à ce programme.

La décision de réunir l'assemblée générale selon le programme ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant accompli, le président lève la séance à 21 heures

ADDENDUM au PV du CA du 6 février 2021

Le lieutenant-colonel Duclos conteste et n'accepte pas la rédaction d'une partie du compte rendu du procès verbal établi par le président. Il demande en conséquence que soit inséré le rectificatif suivant :

“Louis-Jean Duclos fait savoir qu'il estime être cité dans le PV ci-dessus en termes désobligeants dans la mesure où ceux-ci reproduisent des commentaires du président lui apparaissant déplacés et improductifs. Ainsi n'accepte-t-il pas le manque de courage (p.5) dont le président l'accuse au prétexte qu'il ne souhaite pas en dire davantage sur le "mauvais état d'esprit" qui, selon lui, règne entre certains membres de l'association. Il regrette en outre que ses exhortations (à agir) soit présentées a priori comme non crédibles.”

Le président, à la demande du Lieutenant-colonel Duclos, a remplacé dans le procès verbal l'expression “mauvais esprit” par “mauvaise ambiance” (Mail du 19 février à 11h 20).

Il maintient la phrase : “Il (le président) regrette ce manque de courage” qui rapporte exactement ce qui a été dit en séance en réponse à la formulation “mauvaise ambiance” que le président a considéré exprimée à son intention d'une manière désobligeante, en soulignant que l'on ne peut porter une accusation et refuser de s'en expliquer.

La crédibilité des propositions ne se mesure pas “a priori” mais aux moyens en personnel et en crédits qui auraient dû permettre de les réaliser.

Annexe : Tableau des commissions

Commissions	Présidence	Membres	Abandon
Histoire	Sornat	Boudet, Scotton Duclos	
Monuments	Scotton	M. C Sergent	
commémorative	xxx	xxx	Abandon
Archive Recherche	xxx	Duclos, Aubert	
communication	xxx	Scotton, Pantalacci Sergent Boudet, Latour	
Effectifs	Scotton	xxx	
Mecénat	xxx	Boudet	
Rapprochement Alliance	xxx	(Boudet)	Abandon
Relations privilégiées avec le Maroc	Duclos	xxx	

Pièce jointe au procès verbal du conseil d'administration du 6 février 2021

Sur la question des réunions du conseil d'administration

« Cette question a déjà été débattue en assemblée générale en 2017 avec un vote unanime à l'exception de Louis-Jean Duclos » (PV conseil d'administration du 6 avril 2019)

"Le président dit qu'il a été mécontent et très déçu : après la longue discussion à l'assemblée générale précédente et les reproches qui lui ont été faits de ne pas réunir plus fréquemment le conseil d'administration, il l'a convoqué pour évoquer le problème important du musée. Hors le bureau, un seul membre était présent.

Il constate aussi pour le regretter, que tous les membres du conseil d'administration ne sont pas présents à cette assemblée générale. Le président met au vote la proposition de Louis-Jean Duclos de déchéance du conseil des membres qui en seraient absents deux fois consécutives

La motion est rejetée à l'unanimité sauf une voix, celle de L.J. Duclos." (PV AG de 2017)

"Le président passe au vote : les CA peuvent-ils être tenus par internet ou par téléconférence quand le sujet ne mérite pas une réunion des personnes physiques au siège ? réponse à la majorité : OUI – L'intérêt de la téléconférence est souligné." (PV AG de 2016)

Rapport de J.M. Scotton présenté quelques jours avant la réunion de l'A.G. du 30 octobre 2020

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 mai 2004 à la Bresse, La Koumia a décidé de « passer son commandement » à ses descendants en confiant la direction du Conseil d'administration à une majorité de ceux-ci.

Le Général (2S) Henry-Jean Fournier, élu Président, a décidé de soumettre à l'assemblée générale, un an après, un plan d'action pour l'avenir de La Koumia. Ce plan était le fruit d'une réflexion de deux jours, à Montpellier, d'un groupe d'une quinzaine de personnes associant membres du Conseil d'Administration, présidents de comités locaux, anciens ou descendants.

Deux ans après avoir été chargé moi-même par le conseil d'Administration d'une réflexion avec un groupe de travail sur le même thème , et alors que notre association se trouve une nouvelle fois confrontée à réfléchir sur son avenir, il m'a semblé intéressant d'envisager l'avenir au regard des objectifs fixés alors par ce groupe de réflexion et leur réalisation, et ce, sans pouvoir être exhaustif .

A- Plan d'action 2005 pour l'avenir de LA KOUMIA

I- le maintien de l'aide morale et matérielle aux ayants-droits.

Devenu sans objet aujourd'hui , le temps ayant fait son œuvre.

II-la pérennisation du souvenir des goums et des a.i.

- Commission « Histoire »,

chargée du contrôle, de la conservation et de la présentation des collections «La Koumia » cédées au Musée de l'Armée et exposées alors au Musée de l'infanterie à Montpellier. Sujet de préoccupation constant . Il semble, en l'état actuel des choses, que ces collections, cédées au Musée de l'Armée, ne puissent plus faire l'objet d'un prêt , même partiel.

- Commission » Monuments » chargée de:

° la conservation et l'entretien des monuments existants

° la conservation et l'entretien des cimetières et des nécropoles ou reposent les goumiers auxquels il convient d'ajouter le cimetière d'Alnif (en cours), les monuments en l'honneur des Goums marocains à Paris(2016) et Marseille(2014)

- Commission commémoratives » chargée de

- la commémoration des hauts faits d'armes des Goums et des actions civilisatrices des A.I.

- la mise en place de plaques commémoratives :

- cérémonies commémoratives annuelles à la Croix des Moinats, Marseille , Aubagne, Paris, Corse

- Voyages mémoires Maroc, Italie, Vosges-plaques commémoratives à Thiefosse (Vosges) en 2019, à Saulxures sur Moselotte (Vosges) en 2020.

- Commission « Archives - Recherches Universitaires - Études »

- recueil des souvenirs et des archives auprès des acteurs concernés

- de la préservation de la mémoire des goumiers et des anciens des A.I.

- du soutien de travaux universitaires et de recherches historiques : promotion d'ouvrages: D. Sornat, H. Massiet du Biest, H. De Saint Bon, etc…

- recueil du témoignage d'anciens goumiers français en 2006 par Julie Tailler (Institut Européen du Cinéma et de l'Audiovisuel) et Jamal Saïd Film documentaire Les Goums marocains , notre histoire à tous.

- Exposition de photographies de goumiers pris au Val d'Ajol, de 1943 à 1945, par Leo Durupt, photographe et résistant.(cette exposition réalisée par Jamal Saïd a été présentée à Laxou sous le Haut patronage de Christian Poncelet, Épinal, Saulxures-Sur-Moselotte ,Thorey-Lyautey, Belfort sous le Haut patronage de Jean-Pierre Chevènement, Oujda …et devait l'être également à Boulogne-Billancourt.)

- Projet de numérisation de ce fond photographique

- Commission « Communication » chargée

- mise au point de moyens audio-visuels permettant de présenter au public l'action des Goums et des A.I.

- rédaction d'articles dans la presse écrite et la diffusion d'émissions dans la presse audio-visuelle

-la diffusion d'un bulletin d'information de qualité, permettant de contribuer à une meilleure connaissance de l'action des Goums et des A.I., ainsi que du Maroc lui-même

- Film documentaire : Jamal Saïd ; _Film sur les Goums par les élèves du lycée de Gérardmer ;

- Film sur les Goums, avec témoignage de Michel Richard, ancien goumier, par Étienne Adam ;

- Nombreux articles de presse couvrant les événements dans les Vosges : Bulletin de La Koumia ; plusieurs conférences sur les Goums dans les Vosges

- site internet de La Koumia

- livre : Jacques Massiet du Biest, Général de Division, et le 3eme GTM. (Hubert MASSIET du Biest 06-2020)

III - L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA KOUMIA

Une obligation si La Koumia veut continuer à exister. Il faut ouvrir davantage La Koumia aux jeunes en leur proposant des activités » de leur temps ». Par exemple , en leur faisant accomplir des activités de bénévolat de type « humanitaire » ou « aide au développement » au Maroc.

Il faut sans doute également ouvrir La Koumia à tous les « sympathisants » qui aiment le Maroc.

A noter les diplômes d'honneur décernés à Jamal Saïd, Arnaud Lelevreur, de nombreux maires vosgiens et le Président du Conseil Départemental pour leur engagement, à des titres divers, en faveur de la mémoire des Goums. Il apparaît nécessaire de définir la place qui est réservée dans l'association à ceux qui veulent s'y investir.

IV- ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DE LA KOUMIA

- Commission « Mécénat »
- Commission « Rapprochement et alliances

L'aménagement récent de la source du col de Morbieux par la mairie de Saulxures-sur-Moselotte avec une stèle à la mémoire des Goums est un bel exemple d'alliance. Lors d'un voyage mémoire effectué par plusieurs d'entre nous dans l'Oriental, décision d'aménager une source dans l'oasis de Gafaït (financement Rotary-Club d'Épinal) et de la jumeler avec la source de Saulxures. Accord du maire le 8 mai suivant à la Croix des Moinats.

V- L'entretien des relations privilégiées avec le Maroc

Le but de ces relations serait de définir les modalités des opérations à conduire pour réaliser une action s'appuyant sur le triptyque qui a été le maître-mot des officiers des A.I.

- AGIR au profit du Maroc, dans les zones les plus défavorisées.
- BÂTIR des chantiers dans différents domaines (éducation scolaire, hygiène et santé, gestion sociale, assistance agricole, développement de l'artisanat , aide aux familles, etc..)
- CRÉER des relations nouvelles

Exemple de l'aménagement de la source mais également action en faveur de la lecture en associant l'école de Gafaït à un concours sur le thème de l'eau en partenariat avec le Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature des Vosges.

Au terme de ce bilan, le cahier des charges fixé par le CA en 2005 pour pérenniser La Koumia apparaît bien rempli, souvent sur des initiatives individuelles ou de municipalités, et même si notre association a souvent eu un rôle trop effacé , il met en exergue que la mémoire des Goums marocains reste toujours aussi vivante.

B-La situation de La Koumia aujourd'hui

Notre association est en crise. La vision pessimiste sur l'avenir de La Koumia exprimée depuis plusieurs années par le président explique probablement les multiples réactions exacerbées, parfois malheureusement jusqu'à l'outrance, depuis la proposition cet été, de vendre le local de l'association. Cette proposition, au demeurant peut être fondée compte tenu de la situation financière, fait craindre, dans le contexte de gouvernance actuel, qu'elle ne conduise en filigrane à la dissolution de l'association.

De surcroît, la crise sanitaire actuelle a malencontreusement conduit à reporter l'assemblée générale prévue le 21 mars 2020 au vendredi 30 octobre.

Comme l'écrivait le Président dans son message du 15 janvier 2020, « au cours de cette assemblée générale, des décisions importantes pour l'avenir de notre association seront prises…

Elle fera suite aux deux réunions qui ont déjà été consacrées à ce sujet. J'invite donc ceux parmi vous qui souhaitent proposer une politique pour l'avenir de La Koumia, de bien vouloir la formuler en précisant avec quelle équipe ils la mettront en œuvre. Pour ma part, je vous ferai part de la mienne.

L'assemblée générale votera et chargera le conseil d'administration, qui sera renouvelé conformément aux statuts, de le mettre en œuvre . »

Que le sort de notre association puisse dépendre d'une réunion rendue si difficile par les conditions sanitaires d'aujourd'hui me parait impensable et je plaide à nouveau pour le maintien de cette réunion, opportune pour échanger dans le contexte actuel, mais avec report de l'assemblée générale.

C - Un projet pour que vive La Koumia

La Koumia devra s'approprier tous les objectifs définis par le groupe de travail réuni en 2005 et poursuivre la pérennisation du souvenir des Goums.

Elle devra accueillir tous ceux qui sont attachés à cette mémoire et qui sont prêts à s'investir dans l'association. (maires et élus notamment)

Elle devra œuvrer au travers de partenariats quand c'est possible .(municipalités, associations…)

L'association devra vivre au travers d'une nouvelle gouvernance faite de réunions régulières du conseil d'administration, du bureau, d'échanges par mails autours de projets …

L'histoire de la France et l'histoire des Goums en particulier devrait conduire à l'ancrer dans l'Est ou se trouvent nécropoles, monument, stèles, 1er Régiment de Tirailleurs et surtout un très fort attachement de la population et des politiques à ce devoir de mémoire.

Les sections due Paris et PACA seront étroitement associées.

Elle devra enfin œuvrer en partenariat avec l'association Lyautey qui propose à Thorey-Lyautey la réalisation d'un espace dédié aux Goums directement attenant au salon marocain du Maréchal Lyautey.

D-Propositions concrètes

Validation vendredi : du rapport moral, du rapport financier, de la vente du local de La Koumia, les fonds issus de la vente sont réservés au fonctionnement de La Koumia qui est pérennisée et leur destination décidée par le Conseil d'Administration, -refus de tout projet de financement destiné au Musée de l'Infanterie, fixation d'une date de conseil d'administration au plus tard durant le premier trimestre 2021

A l'ordre du jour de ce futur conseil d'administration

-Quel choix pour l'avenir de La Koumia? Si décision de la pérenniser, proposition au CA de membres sympathisants adhérant à un projet ancrant La Koumia dans les Vosges. D'ores et déjà, avec leur accord,

- candidature de Madame Denise Stappiglia, ancien Maire de Saulxures sur Moselotte. (présence fidèle à la Croix des Moinats, expo sur Goums avec Christian Poncelet, mise en place récente d'une stèle à la mémoire des Goums au col de Morbieux…)

- candidature de Monsieur Stanislas Humbert, Maire de Thiefosse. (stèle à la mémoire des Goums, hommage le 6 octobre dernier aux sept goumiers morts pour la libération du village)

Proposition ensuite d'une assemblée générale , extraordinaire ou non, à Saulxures sur Moselotte, le 7 mai 2020, avec inauguration de la stèle du col de Morbieux et remise aux maires et président du Conseil Départemental des diplômes d'honneur.

Le lendemain, cérémonie traditionnelle à la Croix des Moinats.

Ainsi, symboliquement, dix-sept ans après la transmission de La Koumia aux descendants à la Bresse, les Vosges, terre de mémoire, seraient à nouveau témoins et acteurs d'un nouveau cap pour notre association.

Je fais le vœu que ce message d'espoir soit entendu par tous ceux qui sont attachés à la mémoire des Goums, et aux valeurs héritées de la fraternité d'armes de nos pères.Que La Koumia, porteuse d'amitié franco-marocaine,

et qui a plus que jamais un rôle à jouer et nous conduise, pour des lendemains porteurs d'espoir,

à aller de l'avant.

Jean-Marie Scotton,Président des Marches de l'Est de La Koumia

Référent pour la réflexion sur l'avenir de La Koumia

LES SECTIONS

SECTION CORSE

Notre camarade Georges Tardieu, président de la section Corse a fait procéder aux réparations de notre monument du col du Téghime qui avait été endommagé par la dernière tempête. Le montant des travaux s'élève à 559.46.

Il a aussi organisé comme à l'accoutumé les manifestations commémorant la libération de la Corse à notre monument du col du Teghime, à la nécropole de Saint-Florent et à la plaque du capitaine Then à Bastia.

Devant la plaque du capitaine Then

Devant le monument aux morts de Bastia

Devant le monument du col du Téghime

Devant la nécropole de Saint-Florent

SECTION DE PARIS

CONFÉRENCE : « LE DERNIER MARÉCHAL D'EMPIRE : ALPHONSE JUIN, LE MAROC ET L'AFRIQUE DU NORD »

La section de Paris a réuni une une quinzaine de ses membres le jeudi 15 septembre 2021 pour écouter la conférence de Monsieur Guillaume Danglos sur le Maréchal Juin, tirée de son ouvrage « Juin, le maréchal africain »Avant de partager un repas au Sénat.

SECTION PACA

INVITATION AUX « JOURNÉES DU GÉNÉRAL DE MONTSABERT »

Le général commandant le 3ème division à Marseille a invité le président de La Koumia à l'inauguration le 18 septembre 2021 au fort Ganteaume des « Journées du général de Montsabert. » Le président a rappelé les liens qui ont unis pendant la seconde guerre mondiale la 3ème Division d'infanterie algérienne dont la 3ème division hérite des tradition et les groupements de tabors marocains souvent rattachés à cette division notamment pour la bataille de Marseille. La visite comprenait la présentation de l'armement léger moderne de la division et une exposition sur les campagnes victorieuse du général de Monsabert.

Au stand du 31ème régiment du génie créé en 1920 au Maroc, le président s'étonne de voir que ce régiment se dit issu des tabors marocains. Le président rappelle que les tabors de l'armée française (équivalent du bataillon) ont été créés en 1942 et qu'il n'ont jamais comporté d'unité du génie. Que les tabors auxquels il est fait référence ne peuvent être que les tabors chérifiens de l'armée marocaine encadrés par des officiers et sous officiers français de la mission militaire française au Maroc.

Une partie de ces tabors s'est révoltée en 1912, massacrant à Fez 70 officiers, sous officiers et civils.

Le président devait s'entretenir à ce sujet avec le général commandant la division : affaire à suivre par la nouvelle équipe.

DÉJEUNER DE LA SECTION

Chantal et Claude Sornat ont réunis le 18 juin 2021 sur leur terrasse à Six Fours les plages les membres de la section autour d'une harira et d'un tajine. Étaient présent : Nabères Jean François, Le Page Gérard, Chancerelle Loïc, Van Bockstael Dominique, Brés Paul et sa fille Laurence, Lesueur Patrick et Madame, Jugi Marie Andrée, Chantal et Claude Sornat.

S'étaient excusés : Mathieu Daniel, Michel Hudelist et Barbaize.

Sous le regard de Paul Brès et de sa fille Laurence, notre camarade Lesueur fait la démonstration de sa maîtrise du service du thé.

Jean-François Nabères, Marie Andrée Jugi et Dominique Van Bockstael

Patrick Lesueur, Annie Le Page, Paul Brès, Chantal Sornat, Loïc Chancerelle

COMMÉMORATIONS ET DÉPÔTS DE GERBES

Par notre camarade Chantal Sornat au nom du président souffrant.

A Gémenos au carré militaire

A Aubagne , au carré militaire

Au col de l'Ange

SECTION DES MARCHES DE L'EST

INAUGURATION D'UNE STÈLE AU COL DE MORBIEUX

Une délégation de La Koumia a été invitée le 9 octobre 2021 par Monsieur Hervé Vaxelaire, maire de Saulxures sur Moselotte à l'inauguration de la stèle des Goumiers à Morbieux qui a eu lieu en présence de :

Monsieur Christophe Naegelen, député des Vosges,

Monsieur Jérôme Mathieu, conseiller départemental, représentant le président du Conseil départemental,

Monsieur Yann Bignon, directeur de l'ONAC,

Monsieur Driss El-Kaissi, vice - consul du royaume du Maroc à Strasbourg,

Monsieur le Contrôleur Général Claude Sornat, président de La Koumia,

D'autres élus et des membres de La Koumia

Le chant des Tabors et la lecture de la prière pour nos frères marocains par Nicole Pantalacci ont été des moments pleins d'émotions dans ces lieux emprunts du souvenir des combats de la bataille des Vosges.

Le lendemain, toute la délégation de La Koumia a été associée aux fêtes de la libération de Saulxures

DISCOURS DU PRÉSIDENT SORNAT

Après la victoire de Marseille dont ils ont été les principaux artisans les goumiers sont envoyés début septembre dans les Alpes pour couvrir le flanc droit de l'avancée des forces alliés qui remontent rapidement vers le nord en direction du Jura et des Vosges. Ils participent à la libération de Briançon et les 2ème et 3ème GTM avoir stabilisé la frontière avec le Piedmont, sont envoyés sur le front des Vosges, où le général de Lattre décide de tourner les très fortes défenses allemandes de la trouée de Belfort.

Les 2ème et 3ème GTM sont engagés dans cette bataille avec les 3ème et 7ème régiment de tirailleurs algériens, le 3ème GTM au départ de Ferdrupt en direction de Thiefosse et le 2ème au départ de Saulx en direction de Cornimont.

Engagé isolement le 4 octobre, le IXe tabor du 3ème GTM du commandant Picardat pénètre dans la forêt de Longegoutte vers les Huttes où a lieu un premier engagement. Les Allemands se replient en laissant sur le terrain 4 cadavres et une mitrailleuse. Le sergent Andreck est tué. Je suis très heureux d'avoir pu convaincre personnellement mon camarade le directeur de la mémoire du patrimoine et des archives de donner une sépulture militaire à notre grand ancien.

Le 4 octobre, le 1er bataillon du 7ème RTA s'engage dans la forêt de Longegoutte par la vallée au nord-est de Rupt-sur-Moselle avec pour objectif la crête de la forêt entre la Vrille et les Fraiteux abandonnée par les américains avant d'être relevés, mais il est violemment contre-attaqué et ne peut atteindre ses objectifs.

Le 3ème GTM engage le combat le lendemain au départ de Ferdrupt en direction de La Vrille. La bataille est acharnée jusqu'à ce que le 7, l'arrivée d'une unité de chars américains et du 83ème goum en provenance de Vécoux par Reherrey, menaçant le flanc droit des Allemands, a raison de leur résistance acharnée à la Vrille. Le col du Xiard est ouvert. Le 8, la Moselotte et franchie à gué et Thiefosse libéré. Le troisième GTM poursuivra le combat jusqu'au Rondfaing.

Le 5 octobre au départ de Saulx en direction de Gerbamont, le XVéme tabor du 2ème GTM est arrêté par de très fortes résistances au col de la Sûre alors que le 2ème bataillon du 3ème RTA prend position aux Huttes.

Le lendemain, 6 octobre, ce bataillon rejoint le 1er RCP au col de Morbieux qu'il occupe mais il sont encerclés par une contre-attaque des Allemands.

Le 8 octobre, le VIe Tabor du 2ème GTM et le 1er bataillon du 3ème RTA s'emparant de Xard le Coucou et de la cote 906 surplombant au nord le col de Morbieux et rompent enfin l'encerclement du 2ème bataillon du 3e RTA.

Le 11 octobre, dès le lever du jour, le 2ème GTM agissant en liaison avec le 1er bataillon du 3e RTA s'empare des passages sur la Moselotte dans la région est de Bamont, puis se rabattant sur le village, il y établit une tête de pont, tout en laissant un solide bouchon au niveau de la station. Le même

jour le 7ème RTA passe à Saulxures sur Moselotte en direction de la Tête du cerf au nord de Gerbamont.

Le 2ème GTM poursuivra le combat jusqu'au Haut du Faing.

Stratégiquement, les combats des Vosges ont créé et maintenu une forte menace sur l'armée allemande qui a été prise par surprise quand le général de Lattre est passé à l'offensive victorieuse dans la trouée de Belfort.

Voici pour finir un extrait de la magnifique citation obtenue par notre grand ancien Demange au cours des combats des Vosges

« Vieux sous-officier de Goum, remarquable chef de section qui s'était déjà distingué en Corse et à l'Ile d'Elbe et pendant les opérations de Marseille où il avait été blessé. Vient à nouveau de se faire remarquer au cours des opérations des Vosges du 6 au 16 octobre 1944. Les 6 et 7 octobre 1944, commandant une section de 1er échelon dans la forêt de Longegoutte a réussi à entraîner ses hommes en avant et à atteindre le 8 octobre le col de Morbieux après une progression extrêmement pénible dans une région fortement défendue par un ennemi particulièrement bien armé. Du 12 au 16 octobre au col de Lauvi près de Cornimont a largement contribué par l'action de sa section engagée encore en 1er échelon à l'avance réalisée par les Goums parvenant le premier sur l'objectif qui avait été fixé.

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre »

VOYAGE MÉMORIEL EN PACA

En voici le compte rendu par le président de la section des Marches de l'Est

« Notre voyage s'est achevé hier, et, de retour à la maison, je tenais, au nom du groupe, à en faire un compte rendu sans délais,

Nous garderons tous un excellent souvenir de ces quelques jours partagés et plein d'entraide à découvrir la rade de Toulon ou l'accueil des autorités et des commandants du Mistral et du Rubis fut des plus chaleureux.

Nous avons également été ravis de découvrir le Mémorial du débarquement de Provence où les goumiers ont toute leur place, ainsi que, pour certain d'entre nous, le Mucem et le Vieux Port à Marseille.

Dimanche, Didier Aubert, en qualité de porte drapeau, Louis-Jean Duclos et moi-même en qualité de vice-présidents, avons été honorés de représenter La Koumia lors de la cérémonie du 77eme anniversaire de la libération de Marseille à l'occasion de laquelle nous avons déposé une gerbe.

Il faut souligner que l'accueil de notre délégation par la ville a été particulièrement soigné; mise à disposition de navettes pour l'aller et le retour à l'hôtel, espace réservé avec sièges, placement au deuxième rang protocolaire pour Louis-Jean et moi-même. J'ai tenu à exprimer tous les remerciements de La Koumia à Monsieur Benoît Payan, maire de Marseille.

Lors de la cérémonie religieuse à Notre Dame de la Garde, le récit par le Général de Montsabert, de la messe d'action de grâce célébrée le 29 août 1944 a été lu pendant l'homélie. Et après la cérémonie, la lecture de la Prière

pour nos Frères marocains dans le chœur de la basilique, en présence du vicaire général et du curé de la paroisse a été un moment plein d'émotion.

Nous nous sommes ensuite séparés en nous donnant rendez-vous le 9 octobre à Saulxures sur Moselotte pour l'inauguration de la stèle de Morbieux et l'Assemblée Générale.

Jean-Marie Scotton
Vice-président
Président des Marches de l'Est de La Koumia

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 OCTOBRE 2021

REMISE DES DIPLÔMES DE GOUMIER D'HONNEUR

Après la cérémonie d'inauguration de la stèle du col de Morbieux et avant l'assemblée générale le président Sornat procède après une brève allocution à la remise des diplômes de goumier d'honneur aux communes reconnaissantes.

« La reconnaissance des communes des Vosges envers les goumiers leurs libérateurs reste toujours vivace et enracinée dans leur territoire et leur population. Mais aujourd'hui il s'agit de rappeler la reconnaissance des goumiers envers ces communes et leurs habitants qui sans sans compter les ont soutenus pendant les très durs combat du très rude hiver 1944/1945. Mon père qui a libéré Thiéfosse, rappelait toujours avec émotion à ses enfants la dette qu'il conservait à leur égard. C'est le moment aussi de remercier ces communes et leurs habitants de leur attachement indéfectible aux goumiers.

Ils se sont battus ici entre la Moselle et les crêtes des Vosges mais ils se sont aussi battus partout en France avec l'armée du général de Lattre, de Marseille aux Vosges, de l'Alsace à l'Allemagne et l'Autriche.

Aucun combat ne doit être oublié, aucun sacrifice omis, tous les morts pour notre liberté, pour la France doivent être honorés. »

Les diplômes sont ensuite remis par le président accompagné pour chacun d'un mot de gratitude:

- au département des Vosges, représenté par Monsieur Jérôme Mathieu,

Aux communes de :

- de Saulxures sur Moselotte représentée par Monsieur Vaxelaire son maire,
- de Basse sur le Rupt, représentée par Nadine Perrin, son maire ,
- de Cornimont, représentée par Marie Jo Clément, son maire,
- de Gerbamont, représentée par Régis Vaxelaire, son maire,
- de La Bresse représentée par Maryvonne Crouvezier,son maire ,
- de Rochesson représentée Jeanine Bastien, par son maire,
- de Sapois représentée par Gérard Meyer, son maire,
- de Thiéfosse représentée par Stanislas Humbert, son maire,
- du Val d'Ajol représentée par Anne Girardin, son maire ,
- de Ventron représentée par Brigitte Vanson, son maire.

Deux personnalités sont particulièrement distinguées à l'issue de cette remise :

- Monsieur Stanislas Humbert
- Madame Stappiglia,

pour les monuments qu'ils ont érigés dans leur commune et pour les manifestations qu'il y ont organisées à la mémoire des goumiers.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 OCTOBRE 2021

Le président ouvre la séance à 15 heures 30.

Monsieur Rochard annonce après vérification en séance des procurations que sont présents ou représentés 54 membres.

La majorité est donc de 27

A - PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

Il a été adressé aux membres cotisants qui ont donc pu en prendre connaissance.

Le président remercie Monsieur Vaxelaire, Maire de Saulxures sur Moselotte ainsi que son conseil municipal, d'offrir gracieusement à La Koumia un local pour installer le siège de notre association.

Il se réjouit de cette première réunion de l'assemblée générale à Saulxures sur Moselotte après une période difficile bien trop éloignée de l'esprit de camaraderie qu'ont souhaité nos grands anciens en créant La Koumia. Aujourd'hui les contestations aiguës et parfois déplacées du passé se trouvent sans fondement puisque la vente du local donne satisfaction à tous.

Il regrette que l'on ait pas compris sa demande de réunion d'une assemblée générale extraordinaire pour régler la question du nombre de membres du conseil d'administration en raison de risques encourus d'une nouvelle flambée du Covid dont personne ne pouvait garantir qu'elle ne se produirait pas. Il souligne les fausses interprétations des statuts sur le vote secret et sur la possibilité du vote par correspondance dans le silence des statuts.

Il se félicite néanmoins que nous puissions nous réunir en présentiel.

La période difficile passée résulte de son point de vue d'une interrogation existentielle restée sans réponse

Une interrogation existentielle

De longue date face à l'attrition des effectifs (1187 en 1985 à 350 en 2005 et 65 en 2020) et à la réduction corrélative de nos recettes, notre association voyant disparaître les grandes associations d'anciens combattants de la seconde guerre mondiale et de l'Indochine s'est interrogée sur son avenir.

Le président rappelle aux nouveaux membres et à ceux plus anciens qui pourraient les avoir oubliées les réflexions entreprises depuis 2000 par les présidents Le Diberder et Fournier. Ce dernier après un séminaire à Montpellier a présenté un plan d'action qui a été rejeté par le conseil d'administration et l'assemblée générale en 2005, ce qui l'a conduit à démissionner. C'est à moment que Claude Sornat a présenté sa candidature pour éviter la dissolution de l'association sur un programme conforme à notre objet social "agir en toutes circonstances pour perpétrer le souvenir de l'épopée des goums marocains et celui de l'œuvre accomplie par les Affaires indigènes".

Une interrogation existentielle encore sans réponse

De nouvelles interrogations se sont fait jour dès 2017 accompagnées de réflexions qui n'ont pas abouti à la mise en œuvre concrète des nombreuses idées mises sur la table par défaut de volontaires.

Lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2020, il a été acté sur la demande de Monsieur Scotton que "le conseil d'administration soit rapidement réuni pour examiner le document qu'il a présenté (note présidence : quelques jours avant la réunion) avec plusieurs camarades sur le devenir de La Koumia, devenir pour lequel il faudra disposer des moyens financiers tirés de la vente du local"

Le conseil réuni le 6 février 2021 est réuni a cet effet a examiné ce document ainsi qu'un commentaire préalable du président qui a souligné que

1 - ce rapport est la reprise du projet du général Fournier rejeté en 2005 par le conseil d'administration et l'assemblée générale ;

2 - la gouvernance examinée à trois reprises a été toujours approuvée par l'assemblée générale à la quasi-unanimité ;

3 - le partenariat avec la Fondation Lyautey pour le musée n'est envisageable que dans la mesure des moyens de chacune des parties et que pour le moment le château qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de péril n'a pas réuni le million d'euros nécessaire à la remise en état malgré le don de 224 000 euros de la fondation du Patrimoine de Monsieur Bern.

Du point de vue du président, ce rapport consiste à créer une organisation en commissions pour proposer et mettre en œuvre des actions qui n'ont pas encore été définies. Toutes les commissions prévues n'ont pu être créées faute de candidats.

A cette date nous n'avons donc pas avancé.

Monsieur Scotton intervient alors pour contester l'appréciation du président sur le contenu du rapport soulignant qu'il a voulu reprendre les objectifs du rapport du général Fournier.

Le président lui réponds qu'il ne peut être contesté en lisant le rapport déposé par Monsieur Scotton et en lisant le procès verbal du conseil d'administration du 6 février que ce dernier a acté, qu'il s'agit bien pour l'essentiel de constituer des commissions.

Le président souligne une amélioration dans les effectifs à jour de leur cotisation et dans les propositions concrètes matérialisées pour la première fois par deux projets de J.S. Aubert et un projet de prix littéraire de Patricia Boyer de Latour. Monsieur Humbert demande combien l'association compte d'adhérents. Le président répond que selon ses comptes il y aurait 82 adhérents mais qu'il ne peut valider ce nombre étant donné qu'il n'a sans doute pas été informé de tous les règlements intervenus. Madame Stappiglia, secrétaire générale s'absente et revient plus tard pour annoncer un nombre de 100.

Il propose que l'assemblée générale donne dès à présent son accord pour la poursuite de la mise en œuvre du projet de prix littéraire selon les modalités présentées par Patricia Boyer de Latour et ouvre un vote.

Aucune abstention, 10 voix se prononcent contre. Le projet est donc adopté.

Cette amélioration met fin à l'attrition de nos effectifs rappelée ci-dessus Elle marque aussi une évolution importante dans notre association avec une concentration forte de nouveaux membres sympathisants dans les Vosges.

La réorganisation des sections complétée par une carte interactive proposée en est la conséquence. Ne subsisteraient que trois sections Ile-de-France, Marche de l'Est et PACA mais le président souligne qu'il ne faut pas oublier les Pyrénées et la Corse dont les présidents restent actifs malgré des effectifs très réduits. Il souligne l'opposition entre la situation des Vosges et le "désert" du sud en particulier en annonçant la démission de Le Page de sa responsabilité de président de PACA.

Il se trouve en PACA de nombreux monuments et carrés militaire que l'on ne peut ni oublier, ni abandonner.

Il faut donc trouver une solution pour concilier une action nationale, notamment à l'égard de tous nos interlocuteurs de l'administration, des collectivités territoriales et du monde associatif pour continuer d'honorer partout nos morts et de rappeler l'épopée des goums, avec des actions plus locales notamment dans les Vosges.

Monsieur Scotton estime qu'il n'y a pas lieu à modifier l'organisation de notre association qui fonctionne bien. Le président demande alors qui rendra concrètement hommage à nos goumiers devant nos monuments et dans les carrés militaires fleuris tous les ans à Aubagne, Gémenos et Marseille ainsi qu'à la nécropole de Saint-Florent en Corse quand notre représentant seul membre (sympathisant) devra inéluctablement se retirer en raison de son âge et de ses graves problèmes familiaux.

Il lui est répondu notamment par le lieutenant-colonel Duclos "*que l'on trouvera, qu'il suffit de chercher, qu'il faut être positif*". Ce à quoi répond le président au lieutenant-colonel Duclos qu'il a dans le passé déjà énoncé cette affirmation en proposant de faire la liste des membres des sections et avec beaucoup de certitudes de trouver des présidents pour celles qui n'en ont plus. Malheureusement, son action n'a eu aucun résultat en l'absence de membres dans ces sections.

Monsieur Scotton pense que des responsabilités dans la section PACA pourraient être prises par un membre qui habite Marseille.

Le président souligne qu'il faut décider sans tarder et dans un délai d'un mois.

Après débat il est acté que la recherche de candidats de l'association pour remplacer le président démissionnaire se fera dans un délai d'un an.

Le colonel Boudet intervient pour dire qu'il a pris contact des autorités de l'École militaire interarmes pour proposer que le nom du général d'armées Boyer de Latour soit donné à une promotion de cette école. Le président lui rappelle que cette demande a déjà été faite sans succès et souligne qu'il ne

peut s'adresser à des autorités extérieures sans l'avoir préalablement informé. Devant la vive contestation du colonel, le président lui rappelle de nouveau que selon les statuts c'est lui, le président qui représente l'association à l'extérieur. Après que le colonel se soit insurgé en disant qu'il n'accepte pas cette disposition des statuts, le président lui demande de ne prendre la parole que lorsqu'il la lui aura donnée.

Le président évoque ensuite les questions relatives au musée et Alnif pour expliquer pourquoi il n'a pu demander le rendez-vous avec la ministre chargée des anciens combattants. Il rappelle la complexité et la difficulté de la question du musée. Monsieur Jérôme Mathieu intervient pour dire qu'il ne connaît pas les habitudes de notre association mais qu'il ne comprends pas que l'on ouvre un débat sur le musée à ce moment. Le président lui répond que le musée et Alnif sont à l'ordre du jour à la demande de certains membres et que l'assemblée générale a toujours jusqu'à présent décidé que, pour éviter des répétitions, il valait mieux débattre sur les questions à l'ordre du jour en même temps qu'elles sont exposées au cours du rapport moral.

A ce moment, plusieurs voix s'élèvent pour dire « abrégez » et « votons ».

B - Votes sur le rapport moral, les comptes et le quitus à la trésorière

Voyant le cours déplaisant que prend la réunion, le président décide de mettre le rapport moral et les comptes (point V de l'ordre du jour) au vote sans plus développer les autres points de son rapport moral liés à l'ordre du jour mais après avoir rappelé son programme :

- priorité absolue au musée
- et nécessité d'allier une action nationale aux actions locales des sections compte tenus des déséquilibres qu'il a souligné notamment sur le "désert" de notre présence dans le sud.

I RAPPORT MORAL

Le rapport moral recueille 32 abstentions et 5 votes contre.

Le président constatant alors qu'il est mis en minorité et qu'il n'a plus la confiance de l'association démissionne, sa démission prenant effet à l'issue de cette assemblée générale.

II COMPTES

Compte d'exploitation

Le président demande à la trésorière de présenter les comptes dont les membres ont eu connaissance plusieurs jours avant la réunion.

La trésorière souligne que le compte d'exploitation a été établis à partir des mouvements incontestables de la banque à l'exception de ceux du mois de septembre 2020 dont elle n'a pas eu le relevé pour l'avoir demandé trop tardivement alors que le compte a été clos. Néanmoins le solde des dépenses/recettes pour ce mois calculé à partir des soldes de début et de fin de mois, s'élève à 294,38. L'ensemble des mouvements a été distribué à tous les membres cotisant.

Le président met le compte d'exploitation au vote et constate qu'il est rejeté par 31 voix contre.

Bilan

Le bilan est présenté par la trésorière qui demande s'il y a des questions. Monsieur le Levreur demande s'il a été procédé à des amortissements. Le président répond que non. (Surpris par cette question il ajoute aujourd'hui qu'une telle mesure est sans intérêt pour une association sans but lucratif qui n'est pas soumise à l'impôt).

Monsieur le Levreur demande ce que recouvrent les lignes « matériels » et « stocks ». Pour les matériels, il s'agit des meubles et différends matériels dont l'essentiel, obsolète est resté à Paris.

Pour le stock, il s'agit d'un ensemble de cravates, insignes, livres etc… dont le président reconnaît que son inventaire n'a pas été réalisé régulièrement aucune commande n'étant plus réalisée par les adhérents et son montant n'ayant pas d'influence sur la trésorerie et les disponibilités du moment.

Le président met aux voix le bilan qui est rejeté par 30 voix contre.

Quitus à la trésorière

Le président met au vote le quitus à la trésorière qui est donné à l'unanimité.

Marie-Catherine Sergent, trésorière, remercie la Secrétaire générale, Martine Dubost, pour l'aide apportée à la trésorerie et notamment la transmission des pièces justificatives, les talons de chèques, les tickets, les factures et toutes autres pièces nécessaires.

Ses remerciements sont adressés également à Arnaud le Levreur pour son aide ponctuelle et au président, Claude Sornat, pour son soutien apporté à toute la comptabilité.

Le président constate que les comptes sont rejetés sans qu'aucune raison ou motivation de ce rejet ait été exprimée. Il ne s'agit plus d'une perte de confiance ou d'un désaccord sur son programme mais d'une défiance manifeste personnelle qui dépasse le conflit d'idées.

Il confirme sa démission de la présidence, du conseil d'administration et de l'association.

C REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR AUX POINT II ET III

POINT II : ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président ouvre l'élection au conseil d'administration

Les bulletins de vote sont distribués aux membres avec pour ceux qui ont des pouvoirs l'indication du nombre de ces pouvoirs. La candidature de Madame de Mareuil est annulée faite de paiement de sa cotisation.

Dix membres sont élus pour avoir recueilli plus de 27 voix et le conseil est complété à 19 membres.

J.S Aubert (52 voix) (A), N. Pantalacci (51 voix) (D), N. Blampain (49 voix) (A), J. Mathieu (48 voix) (A), S. Humbert (47 voix) (A), C. Chanoine (44 voix) (D), MC Sergent (41 voix) (D), A. Toussaint (39 voix) (A), H. de Saint Bon (33 voix) (D), M.L. Koutcherenko (29 voix)(A).

Ne sont pas élus : L. Chancerelle (24 voix) (D) et Chantal Sornat(14 voix) (D)

POINT III : RATIFICATION DU DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Le président met au vote le déplacement du siège social de Boulogne Billancourt à l'adresse suivante

"Espace Jules Ferry
503 Avenue Jules Ferry
88290 Saulxures sur Moselotte"

Ce déplacement est voté à l'unanimité

POINT IV : RATIFICATION DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le président met au vote le point IV de l'ordre du jour sur la ratification des décisions prises lors de la dernière assemblée générale du 30 octobre 2020 et des conseils d'administration des 6 avril et 10 mai 2019 et du 6 février 2021

La ratification de ces décisions est votée à l'unanimité.

D - Poursuite de l'ordre du jour

Arrivé à ce point de l'ordre du jour, le président demande à l'assemblée générale s'il est nécessaire de poursuivre la réunion puisqu'il ne pourra plus répondre à aucune question et qu'il n'y aura pas lieu à vote.

Monsieur Scotton lui demande d'informer l'assemblée sur Alnif et de donner la parole à Monsieur le Levreur comme indiqué au point V de l'ordre du jour.

1) ALNIF

Le président informe les membres qui ne le savent pas ou ceux qui l'ont oublié que le lieutenant-colonel Duclos au cours d'une ses pérégrinations dans le Haut Atlas a remarqué un cimetière en déshérence, servant de dépôt d'ordures, où sont enterrés des goumiers morts pour la France probablement lors des combats du Bou Gafer en 1934, parmi les derniers combats de la pacification. L'objectif est de donner une sépulture digne à ces morts.

Le lieutenant-colonel Duclos s'élève contre la phrase du président dans l'ordre du jour selon laquelle il n'y aurait pas d'urgence, alors que ces goumiers attendent depuis trop longtemps cette digne sépulture.

Le président rappelle au lieutenant-colonel Duclos ce qu'il n'a pas dit devant l'assemblée par courtoisie pour lui.

Le lieutenant-colonel Duclos a demandé à prendre la responsabilité du dossier car il était en contact avec une association marocaine locale qui a pour objet la promotion de l'histoire et de la mémoire locale, notamment celle des combats du Bou Gafer. Cette association s'engageait à financer les

travaux et à les faire réaliser sous réserve d'une participation de La Koumia. Après discussion et convention avec cette association, nous avons voté une participation de 5000 euros et lui avons envoyé les crédits. Après réception, l'association a fait savoir qu'elle n'avait aucun crédit à disposition pour respecter ses engagements et fort heureusement nous a remboursés.

Le président a dû alors reprendre personnellement le dossier pour le présenter au ministère de la défense en soulignant juridiquement que s'agissant de combattants morts pour la France, l'État était dans l'obligation légale de donner une sépulture digne à ces goumiers et d'en prendre en charge les coûts et les travaux. La directrice de la mémoire du patrimoine et des archives, après que le ministère des Habous marocains a refusé de déplacer les corps de croyants dans un cimetière militaire français, a décidé le 27 juillet 2017 la prise en charge de la remise en état du cimetière et des sépultures.

La Koumia a ainsi économisé 5000 euros.

Quant à sa remarque sur l'urgence, sans doute aurait-elle-dû être mieux énoncée : La Koumia sera invitée à l'inauguration de ce cimetière rénové et il vaudrait mieux que cette dernière n'intervienne pas dans la période actuelle où le Covid flambe au Maroc et dont nous ne savons pas ce qu'il en adviendra.

II INTERVENTION DE MONSIEUR LE LEVREUR, TRÉSORIER

La parole est donnée au trésorier conformément au « V comptes ; année 2021 », de l'ordre du jour

Arnaud le Levreur développe trois propositions intéressantes que les membres de l'AG découvrent. N'ayant pas été mise à l'ordre du jour conformément à l'article 17, elles seront examinées lors de la prochaine Assemblée Générale.

a) - Modification des statuts

Monsieur le Levreur propose que les consultations électroniques et les visioconférences soient autorisées afin de rendre plus réactives et représentatives les décisions des membres et des administrateurs.

Compte-tenu des conditions sanitaires rencontrées ces dernières années, ces moyens de consultation peuvent également être exceptionnellement utilisés pour les décisions suivantes:

- approbation des comptes, du budget et du rapport moral de l'association
- modification des statuts.

(N'ayant pas été informé au préalable de cette intervention, le président réagit hors assemblée générale, pour s'en féliciter car elle reprend et élargit à l'assemblée générale une proposition qu'il a déjà fait approuver lors de l'assemblée générale de 2016.)

b) Gestion des comptes

En sa qualité de trésorier, Monsieur le Levreur propose de revenir à "une gestion saine" des comptes.

Le président ne peut accepter cette formulation sous forme d'accusation qui sous entend que les gestions précédentes étaient blâmables, erronées, fautives, voire coupables.

Elles ont toutes été approuvées et toutes les dépense répondaient indubitablement à la nécessité de la vie de l'association.

Monsieur le Levreur demande que les dépenses qui occasionneraient un dépassement du budget dont les dépenses devront obligatoirement être limitées au montant des recettes, doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Chantal Sornat indique que les dépenses exceptionnelles étaient soumises au CA. Monsieur le Levreur répond que cela n'a pas été le cas pour la dépense de 8500 euros de réparation des sanitaires. Tout le CA était informé de la nécessité de ces réparations car tous les membres savait qu'il fallait utiliser des toilettes collectives de l'immeuble situées au rez-de-chaussée. De plus la proposition de l'acheteur communiquée au-delà du CA mentionnait bien une demande de réduction du prix en raison de ces travaux.

Le président rappelle qu'aucune règle n'impose de limiter les dépenses aux recettes et qu'il appartient à l'AG de se prononcer sur le projet de budget présenté par le président et le trésorier.

Il espérait que La Koumia reprendrait l'habitude de faire un don annuel de 5000 euros au profit des goumiers nécessiteux.

c) - Dépenses des membres

En sa qualité de trésorier, Monsieur le Levreur rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, les fonctions exercées par des membres au service de l'association, sans aucune exception, sont gratuites. Seuls les frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat (ou mission), suite à la décision expresse du conseil d'administration statuant hors de la présence de l'intéressé, sont remboursés sur présentation de justificatifs originaux.

Les membres ont également la possibilité de renoncer au remboursement des frais engagés dans le cadre de leur mandat et d'en faire don à l'association.

Le président rappelle à Monsieur le Levreur qu'il lui a demandé sans résultat de rédiger une note à l'intention des membres qui souhaitent utiliser cette formule en soulignant qu'un tiers des dépenses restera à leur charge. Pour lui personnellement cette formule aurait conduit à une dépense à sa charge qu'il estime entre 10 000 et 15 000 euros.

d) - Monsieur le Levreur propose également de relever la cotisation à 40 euros

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT VI : COMMUNICATION

Le président renvoie à son rapport moral et souligne que la difficulté, quel que soit le média, est de trouver du "contenu". Jusqu'à présent seuls son frère Daniel et le lieutenant-colonel Duclos alimentaient le bulletin en articles.

Madame Pantalacci prends alors la parole.

Elle regrette que le président démissionne de ses mandats et de l'association et propose qu'il soit remercié de ses 16 années de présidence au service La Koumia par son élection à la présidence d'honneur de cette dernière.

Le président répond qu'il ne s'est pas engagé au service de La Koumia pour recevoir un hochet.

Le président rappelle qu'il est entré dans l'association à la fin des années 1990 après avoir constaté en apportant son concours à l'installation du musée de l'Infanterie et de la salle des goums, que c'était maintenant aux descendants de prendre en charge la vie de l'association.

Ne recherchant ni distinction, ni situation honorifique ou de prestige, ni déférence de quiconque, il a refusé à plusieurs reprises la présidence qui lui était proposée par le général Le Diberder.

En 2005, s'il a accepté de se présenter à la présidence sur un programme conforme à l'objet social et approuvé jusqu'à cette année, c'est pour éviter la dissolution de l'association.

Il l'a fait uniquement en mémoire de son père et pour les goumiers.

Il ne se reconnaît plus dans cette nouvelle Koumia où il a suscité des comportements agressifs et irrespectueux qu'il trouve bien éloignés des "liens d'amitiés et de solidarité qui unissent les anciens des goums et des AI".

N'ayant plus la confiance de l'association, il s'en va tout simplement sans aspirer à un titre honorifique qu'il n'a pas recherché en 2005, qu'il ne recherche pas aujourd'hui, titre qui n'ajoute rien à sa carrière ou à sa vie personnelle. Ni à ce qu'il a accompli pour les goumiers, pour leur mémoire et leur épopée, ce qui lui suffit.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures 40.

RAPPORT MORAL AG 2021

Chers amis,

Nous voici réunis pour la première fois dans notre nouveau siège à Saulxures sur Moselotte.

Je remercie tout d'abord Monsieur Vaxelaire, maire de Saulxures sur Moselotte, et son conseil municipal de nous avoir offert d'installer notre siège dans leur commune en nous offrant de nouveaux locaux.

Cette installation fait suite à une période difficile des relations dans notre association qui ont été bien trop éloignées de l'esprit de camaraderie qu'ont souhaité nos grands anciens en créant La Koumia. Il reste aujourd'hui que les contestations aiguës parfois jugées "inadmissibles et malveillantes" se trouvent sans fondement et que le résultat semble donner satisfaction à tous.

Je n'ai pas compris non plus la contestation de réunion d'une assemblée générale extraordinaire pour régulariser notre situation juridique au plus tôt, ce qui me semblait être une priorité. Si aujourd'hui, aucune mesure anti-Covid ne nous empêche de nous réunir, personne à l'époque n'a pu garantir qu'il n'y aurait pas une nouvelle aggravation désastreuse de la pandémie. J'ai pris mes responsabilités de président en proposant cette réunion qui ne contrevenait à aucune des dispositions de nos statuts et en particulier pas à l'obligation de vote secret qui a été soulevée sans fondement. De même pour l'absence de débat puisqu'il s'agissait de procéder à une élection, opération qui ne nécessite aucun débat y compris lors d'un vote par correspondance.

Ceci étant je me félicite que l'évolution du Covid nous donne la possibilité de nous réunir en présentiel.

La période difficile que nous avons connue a de mon point de vue pour origine ou pour cause une interrogation existentielle qui reste sans réponse.

1) - UNE INTERROGATION EXISTENTIELLE DE LONGUE DATE

Cette interrogation de longue date a fait irruption dans nos réunions quand nous nous sommes rendu compte de l'amenuisement considérable de nos effectifs et de l'insuffisance de notre trésorerie. Nos effectifs sont passé de1187 en 1985 à un peu plus de 350 en 2005 puis à environ 200 en 2014 pour enfin s'élever à 65 en 2020.

Un bref rappel de notre histoire me paraît nécessaire pour les nouveaux adhérents et pour rafraîchir la mémoire des plus anciens.

Dès le début des années 2000, Le général Le Diberder nous a réunis sans réel succès pour bâtir un plan d'avenir de notre association avant le retrait de nos grands anciens qui étaient aux affaires. Le général Fournier qui lui a succédé nous a réunis en séminaire à Montpellier dans le même objectif sans plus de succès. Il a proposé un plan d'action qui n'a été approuvé, ni par le conseil d'administration, ni par l'assemblée générale, ce qui en 2005 l'a conduit à démissionner.

À ce moment, alors que je n'étais pas candidat, j'ai accepté après plusieurs refus antérieurs au général Le Diberder et malgré la charge de mes hautes responsabilités au ministère de la Défense, de me porter candidat à la présidence de notre association afin d'éviter sa dissolution. J'ai été élu sur un programme de "soutien moral et de mémoire dont (je) pense qu'ils correspondent à l'orientation générale qui résulte des débats" (PV AG 2005), conforme à notre objet social qui nous oblige à agir "en toutes circonstances pour perpétrer le souvenir de l'épopée des goums marocains et celui de l'œuvre accomplie par les Affaires indigènes au Maroc".

Dès mon élection j'ai ajouté que j'approuverai et soutiendrai "tous les projets dès lors que les moyens et les forces nécessaires auront été réunis par un membre ou un groupe de membres" (PV AG 2005).

Après débat sur la dissolution que souhaitaient certains membres,

l'assemblée générale extraordinaire a voté très largement la continuation de l'association.

II) - UNE INTERROGATION EXISTENTIELLE ENCORE SANS RÉPONSE

Force est de constater que nous n'avons toujours pas trouvé de réponse concrète à notre interrogation existentielle. De nouveau nous nous interrogeons sur l'avenir de notre association.

Lors de l'assemblée générale de 2017 il a été décidé de constituer un groupe de travail pour réfléchir sur le devenir de notre association.

Lors de l'assemblée générale de 2018 il a été constaté que ce groupe ne s'est pas réuni. Un nouveau groupe de travail a été constitué sous la présidence de Jean-Marie Scotton.

Ses travaux ont été étudiés et discutés lors du conseil d'administration du 6 avril 2019 et de l'assemblée générale du 10 mai 2019. De nombreuses idées ont été mises sur la table mais aucune n'a trouvé les moyens financiers et humains pour les mettre en œuvre.

De nouveau au cours de l'assemblée générale du 30 octobre 2020, il a été acté sur la demande de J.M. Scotton "que le conseil d'administration soit réuni rapidement pour examiner le document qu'il a présenté avec plusieurs camarades sur le devenir de La Koumia, devenir pour lequel il faudra disposer des moyens financiers tirés de la vente du local 2020".

Le conseil d'administration réuni à cet effet le 6 février 2021, a examiné le rapport de Jean-Marie Scotton après que j'ai présenté un commentaire liminaire dont je souligne les points principaux.

- Ce rapport est la reprise du projet du général Fournier qui n'a reçu en 2005 l'approbation ni du conseil d'administration, ni de l'assemblée générale.
- La gouvernance examinée à trois reprises par les assemblées générales précédentes a été approuvée à chaque fois à la quasi-unanimité.
- Le partenariat avec la fondation Lyautey n'est envisageable que dans la mesure des moyens de chacune des parties. Actuellement la Fondation est en grande difficulté puisque le château a fait l'objet d'un constat de péril interdisant son accès au public.

Le château de Thorey-Lyautey a été retenu pour le loto du patrimoine 2019 qui lui a attribué 224 000 euros en juin 2020 pour entreprendre UN MILLION € de travaux urgents.

De mon point de vue, ce rapport consiste à créer une organisation pour proposer et mettre en œuvre des actions qui n'ont pas encore été définies. Toutes les commissions prévues n'ont pas pu être créées faute de candidats.

À cette date nous nous n'avions donc pas avancé.

Depuis nous pouvons cependant constater avec satisfaction une évolution favorable :

- augmentation du nombre d'adhérents à jour de leur cotisation qui

passe de 65 en 2020 à plus de 80 avec l'arrivée de 12 membres sympathisants originaires des Vosges et une douzaine de descendants.

- la prise en charge de trois projets,
  - deux par J.S Aubert sur les sections et la communication,
  - un troisième sur la création d'un prix littéraire par Patricia Boyer de Latour qui en a présenté les contours généraux dans un mail à tous et qu'il reste à préciser en l'absence aujourd'hui de son auteur. Je propose de lui faire part de notre accord sur les bases qu'elle nous a présentées.

Cette amélioration met fin à la forte attrition de nos effectifs dont je rappelle encore qu'ils sont passés de 1187 en 1985 à un peu plus de 350 en 2005 puis à environ 200 en 2014 pour enfin s'élever à 65 en 2020. Je constate toutefois que seuls un petit nombre de membres s'est déplacé pour participer à notre assemblée générale.

Cette amélioration marque une évolution de notre association par la concentration forte de nos membres dans les Vosges avec l'augmentation du nombre des sympathisants souvent originaires de ce département.

La réorganisation des sections proposée par J.S. Aubert, avec une carte interactive, est la conséquence de cette évolution. Ne subsisteraient que trois sections, les marches de l'Est, Paris Île de France et PACA mais il ne faut pas oublier la Corse et les Pyrénées dont les présidents restent très actifs malgré leurs faibles, voire très faibles effectifs.

Gérard Le Page m'a fait savoir qu'il ne souhaitait pas continuer d'assumer la responsabilité de président de la section PACA dont les effectifs sont réduits à moins d'une dizaine de personnes.

Hors la Corse et les Pyrénées, il resterait donc deux sections : Paris-Ile de France et Marches de l'Est.

Nos obligations à l'égard de nos grands anciens et de la mémoire de l'épopée des Goums font que l'on ne peut pas abandonner les monuments et carrés militaires de PACA, ni ceux du Teghime et de Saint Florent.

Il nous faut donc réfléchir à une évolution qui concilie une action nationale, notamment à l'égard de tous nos interlocuteurs de l'administration, des collectivités territoriales et du monde associatif, et des actions plus locales notamment dans les Vosges.

Le débat est ouvert pour nos prochaines réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

III) LE MUSÉE ET ALNIF

Je devais demander une audience à Madame Darrieusecq ministre chargée des anciens combattants pour lui exposer ces deux questions.

Je ne l'ai pas fait car Madame Darrieusecq a été candidate aux régionales, puis il y a eu la recrudescence du Covid qui m'ont conduit à la plus extrême prudence personnelle : Chantal et moi sommes classés dans les personnes très à risque et nous avons déjà attrapé le Covid dans une manifestation de La Koumia à Saint Maixent. Enfin après d'importants soucis de santé, je suis

malheureusement très handicapé par une cruralgie très douloureuse qui m'a empêché de me déplacer.

Le musée

Il reste ma première priorité de président. Tous les candidats au conseil d'administration ont marqué leur volonté de faire vivre la mémoire des goumiers et de leur épopée. Quel instrument peut-il mieux que le musée conserver la mémoire de cette épopée ? Je considère que, président et membre, j'ai un devoir sacré de faire vivre cet héritage que nos anciens nous ont transmis ; je pense que tous vous partagez ce sentiment.

Je rappelle l'évolution de ce dossier.

Dans les années 1980 La Koumia a créé une "Fondation Koumia Montsoreau" pour soutenir juridiquement la création de notre musée. Elle a été dissoute en 1998 avec transmission des collections au musée de l'Armée qui les a mises en dépôt pour exposition au musée de l'Infanterie pour 30 ans. Le ministère de la Défense a fermé ce musée en 2009 et les collections qui ont été mises en caisse ne sont plus exposées depuis cette date.

Il faut bien noter que nous ne sommes plus propriétaires des collections mais

- que nous considérons que notre donation était assortie d'une obligation d'exposition qui, si elle est refusée, ne pourra être mise en œuvre que par une décision de justice que nous n'avons pas engagée préférant une négociation.

En effet, il nous faut, d'une part, éviter d'entrer en conflit avec le ministère de la défense et, d'autre part, envisager que si le juge nous donne raison il pourrait le faire en concluant à la nullité de la donation, ce qui ne résout pas notre problème d'exposition.

- nous négocions car nous avons un droit moral à l'exposition de ces collections, droit soutenu par les déclarations des trois derniers présidents de la République sur l'impérieux devoir de mémoire dû aux combattants d'Afrique du Nord venus nous libérer.

J'ai suivi personnellement de 2010 à 2015 le projet d'implantation du musée de l'Infanterie à Neuf Brisach qui avait reçu l'accord du gouvernement et des collectivités locales mais qui a échoué au dernier moment.

Il nous reste deux solutions envisageables mais qui restent sujettes à des questions financières ou politiques

- l'exposition de nos collections dans le nouveau musée de l'infanterie à Draguignan près de l'École de l'infanterie mais dont l'ouverture est contrariée par le projet muséal de fusion avec le musée de l'artillerie et par des insuffisances d'investissement.
- profiter de l'extension envisagée politiquement du musée de l'Armée dans un projet à définir.

Le 11 novembre 2019, invité aux cérémonies par le Président de la

République, j'ai eu la possibilité de m'adresser à lui et il m'a assuré qu'il financerait les conditions de l'exposition de nos collections.

C'est sur cette assurance que j'espère convaincre la ministre chargée des anciens combattants de faire exposer nos collections.

Alnif

Je n'oublie pas Alnif pour lequel j'ai obtenu après l'échec d'une coopération avec une association locale, que le ministère de la Défense prenne en charge toute l'opération technique et financière. J'en parlerai à la ministre chargée des anciens combattants dès que j'aurai obtenu une audience. N'oublions pas que le Maroc est en pleine crise du Covid et que l'urgence n'est pas manifeste.

IV LA COMMUNICATION: LE BULLETIN, LE SITE, LA NEWSLETTER ET LA COORDINATION ENTRE CES MÉDIAS

Le bulletin

Vous avez pris connaissance de la proposition claire de notre camarade J.S Aubert. J'apporte mon expérience au débat qui va s'ouvrir en disant que le plus important est de trouver des contributeurs qui jusqu'à présent étaient limités à mon frère Daniel et à notre camarade Duclos.

Le site

Le site est indispensable à la mémoire de notre association et à la faire connaître.

Il souffre de deux insuffisances.

- la participation pour l'alimenter de documents ou de photos sur l'histoire des goums,
- l'échec de l'objectif que nous avons poursuivi ensemble de faire du site le vecteur de l'information sur nos activités puisqu'aucun président de section ou aucun membre n'a jamais fourni le moindre renseignement sur ces activités.

La newsletter

J.S Aubert a fait une proposition qu'il m'a présentée et dont nous avons discuté à plusieurs reprises, ce dont je le remercie. Son projet est très intéressant même si la question du contenu reste toujours essentielle mais il n'est pas nécessaire de rechercher une périodicité. Il suffit, me semble-t-il, de rendre compte des activités quand elles se sont produites où quand il faut les annoncer.

Je propose puisqu'il n'a pu être présent aujourd'hui de poursuivre les discussions avec lui afin de vous proposer un projet construit et réaliste.

La coordination

Je vois cette question de la façon suivante : il faut définir en premier lieu le champ d'application des différents médias

Au bulletin la charge de la documentation et de l'information, au

sens large, pérenne comme nous l'avons fait quand j'ai proposé de numériser tous les bulletins dans un objectif à caractère historique.

À la newsletter la charge de l'information immédiate, sans exclusive sur la nature de l'information à charge pour son responsable de transmettre au site les documents et informations qui méritent d'y figurer par leur intérêt historique ou permanent. Cela nécessite une participation des présidents de section qui jusqu'à présent a fait défaut à l'exception de la newsletter de la section Ile-de-France.

À la page Facebook, plus particulièrement la relation avec les personnes extérieures à l'association, ce qui n'exclut pas bien entendu nos membres.

Il faut donc créer un va-et-vient des documents et informations entre ces trois médias.

Voici chers amis le rapport moral que je vous présente.

Sans doute pourrez-vous le trouver un peu long mais le passé éclaire l'avenir et j'ai pensé qu'il était nécessaire de reprendre notre histoire, à l'intention de nos nouveaux adhérents et en rappel aux plus anciens, au moment où nous nous interrogeons sur cet avenir.

Je le résume en vous disant que j'ai deux priorités de président:

- la première est d'obtenir l'exposition de nos collections
- la seconde porte sur l'avenir de notre association qui doit allier à la nécessité nationale et l'action locale des sections compte tenu des déséquilibres que j'ai soulignés.

Sur ce point je répète ce que j'ai toujours dit depuis 2005, que je reste favorable et que je soutiendrai tout projet financé et pris en charge par une personne ou par une équipe. Comme je viens de le faire avec notre camarde J.S. Aubert et comme je suis sûr d'avancer avec notre camarade Patricia Boyer de Latour sur son projet de prix littéraire.

Encore une fois à l'issue de cette assemblée générale, je reste à la disposition de notre association, si elle le souhaite, pour continuer à avancer.

Le Président

Sornat

COMPTES 2020

BILAN 2020

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
Immobilier	89 000,00	89 000,00	SOLDE 2019		120 552,27
Mobilier	1 568,00	1 568,00			131 584,03
Stocks	3 731,00	3 731,00			
			variation du capital		-3 112,84
Banque	12 538,78	26 133,27			
caisse	120,00	120,00			
TOTAL	106 957,78	120 552,27		106 957,78	120 552,27
DÉFICIT	-13 594,49	-7 918,92			

COMPTE D'EXPLOITATION 2020

Dépenses			Recettes	
Banque	495,26		Cotisations	628,88
EDF		278,38		
Local			Remboursements	
-charges		1 411,25	SNCF	182,10
-travaux		8 635,00		
vente		239,00		
déplacements		693,28		
Informatique				
télécom	542,00			
site		182,48		
fonctionnement		1 353,47		
association		261,27		
AG		0,00		
assurances		1 225,18		
Impôts		141,00		
manifestations		947,90		
DÉPENSES		16 405,47	RECETTES	2810,98
DÉFICIT		13 594,49		

HONNEURS ET DÉCORATIONS

DE NOUVEAU UN GOUMIER A L'HONNEUR : ADJUDANT-CHEF JOSÈ BLAYA

L'adjudant-chef José Blaya, a été choisi pour parrain par la 336ème promotion de l'école nationale des sous-officiers d'active, premier bataillon pour sa brillante carrière dans les tirailleurs marocains mais aussi dans les goums marocains de 1937 à 1946, au Maroc, en Italie , France et Allemagne mais aussi dans les goums marocains au Maroc et en Indochine de 1946 à 1954.

José Blaya naît aux Trembles en Algérie en 1919. A18 ans, il s'engage au titre du 4 ème régiment de tirailleurs marocains et rejoint le Maroc dès décembre 1937. Fort d'un excellent état d'esprit, il est promu au grade de caporal dès le 1 juin 1939 puis caporal-chef six mois plus tard. D'un tempérament calme et travailleur, c'est un soldat particulièrement fiable et charismatique.

Persévérant et relevant tous les défis qui lui sont proposés, il s'attache à parfaire ses connaissances techniques sur le mortier de 60 mm tout en développant sa connaissance de la langue arabe, langue natale des homes placés sous ses ordres. José est nommé sergent le 1juillet 1942, obtenant son brevet élémentaire d'arabe parlé. Dès 1942, il réussit sa qualification d'artificier et devient instructeur mortier de 60 mm au profit des hommes de sa compagnie.

Après le débarquement des alliés en Afrique du Nord lors de l'opération Torch en novembre 1942, les forces françaises se joignent aux britanniques et aux Américains. La deuxième division d'infanterie marocaine (2 ème DIM) est alors formée sous le commandement du général Dody. C'est dans ce contexte que le sergent Blaya va mettre à profit les compétences accumulées lors de sa préparation opérationnelle et celle de ses tirailleurs en combattant avec acharnement les forces adverses. Après les durs combats dans le désert Algérien puis en Tunisie, il embarque à Bizerte pour rejoindre l'Italie en novembre 1943.Il est alors engagé sur le front des Apennins dans le secteur de Scapoli-Pantano et livre des combats jusqu'à la bataille du Garigliano en s'emparant du Mont Majo. L'action de ses pièces mortiers déterminante favorise la mise en déroute de l'ennemi, le forçant à abandonner une position clé pour la suite des opérations. Pour ces faits,il est cité à l'ordre de la division avec attribution de la Croix de guerre. Promu chef de section alors qu'il n'est que sergent, il s'illustre une nouvelle fois en appliquant précisément les feux nourris de sa section, contribuant directement à disloquer une première attaque allemande. Fait prisonnier alors que ses mitrailleuses étaient hors de combat, il réussit à s'évader à la faveur d'une contre attaque et a continuer le combat avec des voltigeurs. Pour ces faits, il est de nouveau cité à l'ordre de la division avec attribution de la Croix de guerre

Promu sergent-chef le 1er janvier 1944, il poursuit l'ennemi en direction de Rome et y défile le 15 juin avec sa division, la 2 ème DIM.

Insatiable homme d'action aux valeurs républicaines ancrées, il débarque à Saint-Tropez à la fin du mois d'août 1944. Toujours au sein de la 2e DIM, il est alors engagé sur le front des Alpes et participe à la libération de Briançon et Modane. Il est promu adjudant dès 1945. Le 1er octobre 1945, il est affecté au centre d'instruction divisionnaire n°2 au sein des troupes d'occupation en Allemagne (TOA).

L'adjudant Blaya rejoint ensuite le 5ème RTM au Maroc **puis le 2ème tabor en 1946.**

A 32 ans il se voit décerner la Médaille militaire.

Quelques années plus tard en novembre 1952, le jeune chef de section Blaya part pour l'Extrême Orient au sein de son unité. Fidèle à lui-même, il fait preuve au feu d'un sang-froid et d'un courage sans faille. Le 19 janvier au nord de Giap Loc (Nord Vietnam), malgré la maladie et l'épuisement, pris sous les tirs violents de mortiers et d'armes automatiques ennemis, il prend l'initiative de se porter au contact des sections de tête pour contribuer à leur mise en place, à l'aménagement de leur position et à la coordination des feux faisant ainsi cesser définitivement l'attaque ennemie. Pour ces faits, il est cité à l'ordre de la division avec attribution de la Croix de guerre des Théâtres d'opération extérieurs (TOE).

Poursuivant le combat avec la même énergie, il sera cité également à l'ordre du corps d'armées avec attribution de la Croix de guerre des TOE

après avoir mené victorieusement une action déterminante à la tête de son goum, contraignant au repli un poste avancé ennemi puis malgré la violente contre offensive il parvient à s'accrocher à sa position et ne l'évacue que sur ordre de son commandant de goum après avoir évacués tous ses blessés et tués. Le 1er janvier 1954, José Blaya est promu au grade d'adjudant-chef.

En octobre 1954 il quitte l'Indochine pour rejoindre le 126 ème bataillon d'infanterie à Brive-la-Gaillarde, puis rejoint le 27ème bataillon de chasseurs alpins d'Annecy en septembre 1955. Il décide alors de faire valoir ses droits à la retraite après 18 ans sous les drapeaux dont 16 années de campagne et s'installe avec sa famille à Saulnes en Meurthe et Moselle. Le 29 décembre 1959, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur.

José Blaya s'éteint le 2 février 2005 entouré de son épouse et de ses quatre fils.

(Témoignage repris du n° 747 de « La Voix des sous officiers en retraite » et du Mémorial, signalé par notre camarade Rougeux, président de la section Pyrénées)

Noter l'insigne du 2ème tabor sur l'insigne de promotion, en bas à droite.

COLONEL GONZALES

Nous apprenons que notre grand ancien le colonel Gonzales vient d'être élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur. La croix lui a été remise aux Invalides par le général Cuche, ancien chef état-major de l'armée de terre et petit fils du général Hoggard qui a succédé au général Guillaume au commandement des goums à la fin de la seconde guerre mondiale.

Au centre le colonel Gonzales lors de l'inauguration du monument de Paris en 2015.

Nous lui présentons nos félicitations et l'assurons de notre gratitude.

RÉCITS

LA STUPÉFIANTE HISTOIRE DU MONUMENT DE PARIS

En 2003, lors d'un de nos agréables dîners de La Koumia, souvent au cercle militaire de Saint-Augustin, Claude Sornat vice-président, s'entretient avec le général Le Diberder alors président de La Koumia pour lui soumettre son idée d'ériger à Paris même, un monument commémorant l'appel de Mohamed V en 1939 et à la gloire des goumiers.

Des monuments existent déjà, au Teghime en Corse, dans les Vosges, à La Croix des Moinats, à Marseille, avenue des Goumiers, à Cûges les Pins, au col de l'Ange. Le monument aux morts à l'École d'infanterie de Montpellier sera transféré au pied de la Bonne Mère à Marseille en 2014.

D'autres monuments et plaques commémoratives ponctuent partout en France le passage de ces valeureux guerriers.

Le général Le Diberder trouve l'idée très intéressante et tous deux évoquent la place Mohamed V, idéalement nommée, devant l'Institut du Monde arabe (IMA) pour y planter ce monument.

Peu de temps après, le général Le Diberder et le bureau de l'association confient La Koumia aux descendants. Le général Fournier qui en accepte la présidence, poursuit le projet.

I) - L'ÉCHEC DU PROJET PLACE MOHAMED V

1) - LA PRÉSIDENCE FOURNIER

En 2005 le dossier avance : le général Fournier choisit l'entreprise chargée de réaliser le monument qui propose deux projets architecturaux dont celui qui sera inauguré. En mars, il demande à la mairie de Paris l'autorisation « d'installer la stèle » place Mohammed V et « d'organiser son inauguration qui aurait lieu le 3 septembre 2005 ».

L'accord de Monsieur Yves Guéna président de l'Institut du Monde arabe, est confirmé en avril 2005. Le président Fournier souhaite avoir la disponibilité du Grand Auditorium et bénéficier de prestations à titre gracieux que pourrait accorder à La Koumia le président de l'IMA. On note avec enthousiasme qu'il est même demandé d'obtenir, «*si la météo est favorable, d'avoir accès, à l'occasion du cocktail, à la terrasse située près de la salle du Haut Conseil, afin de permettre aux invités de bénéficier de la très belle perspective offerte sur Paris.*»

Nous attendrons quelques années la délicieuse cérémonie des petits fours…

Le 28 avril 2005 le Secrétaire d'État chargé des anciens combattants donne son aval au projet et accepte de prendre en charge son organisation.

L'architecte des Bâtiments de France, Madame Celle, émet le 1er août 2005 un avis favorable au projet, sous réserve d'une modification des matériaux de l'encadrement du monument.

Mais en octobre 2005, le général Fournier démissionne le jour de l'assemblée générale sans préavis et sans passation des dossiers. Au cours de l'assemblée générale qui suit, Claude Sornat accepte de prendre la présidence de La Koumia dont la continuation de l'action est votée par une majorité de membres, certains ayant souhaité déjà à cette époque la dissolution de notre belle association.

Fin momentanée du projet

2) - LA PRÉSIDENCE SORNAT : LA CONTESTATION

Pris par la réorganisation de l'association, l'achat d'un local - décision du président dont nous recueillons les fruits aujourd'hui - puisque le bail avait été résilié, l'installation du siège à Boulogne, la reprise des dossiers laissés en souffrance, Claude Sornat reprend le dossier du monument en avril 2006 et se rapproche de l'architecte des Bâtiments de France. Il l'informe qu'il a repris le projet avec le concours de l'architecte de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense qui a attiré son

attention sur le fait que le positionnement du monument présentait l'inconvénient d'être situé trop près du parking implanté sur la place Mohamed V. Claude Sornat demande à l'architecte des Bâtiments de France la possibilité de déplacer le lieu d'érection sur la place et signale que la lave de Volvic vitrifiée, a été choisie pour permettre l'inscription d'un texte sérigraphié.

Le 4 mai 2006, Claude Sornat écrit au ministre de l'Éducation nationale, en l'informant que «*l'association La Koumia des anciens des goums marocains et des affaires indigènes et leurs descendants en France a formé le projet de poser une plaque place Mohamed V à Paris pour commémorer l'appel lancé en1939 par le Sultan Mohamed V à son peuple pour qu'il apporte sans réserve tout son soutien à la France au moment où elle entrait en guerre* ».

L'ambition de ce projet est de rappeler, en particulier aux descendants des glorieux combattants marocains de la seconde guerre mondiale, l'importance que cet appel a eu pour la participation du Royaume du Maroc à la libération de la France.

«*L'inauguration étant envisagée dans la dernière semaine du mois d'octobre 2006*».

Le projet doit être en effet d'abord autorisé par le ministre de l'Éducation nationale, affectataire du domaine public que constitue la place Mohamed V.

En juin 2006, Claude Sornat informe Monsieur le Président Yves Guéna de l'avancée du projet d'inauguration de la stèle et souligne que la date doit en être décidée par la haute autorité qui présidera l'inauguration, sans doute le secrétaire d'État chargé des anciens combattants.

Les relations de La Koumia avec Yves Guéna ont toujours été exceptionnellement amicales, cela tient probablement au bon souvenir qu'avait Yves Guéna. de son passage en 1947 au Contrôle civil au Maroc à sa sortie de la première promotion de l'ENA, dont on rappelle qu'elle était constituée des combattants et résistants de la seconde guerre mondiale.

Yves Guéna ne pouvait aussi que garder de bons souvenirs des dîners de La Koumia au Sénat ou au cercle Napoléon auxquels il était invité, accompagné parfois d'autorités marocaines.

Le 7 août 2006, Claude Sornat annonce à l'ambassadeur du Maroc que le projet a reçu l'aval du secrétaire d'État chargé des anciens combattants.

Pour fixer, à la demande de l'entreprise, définitivement l'emplacement exact de la stèle, Claude Sornat organise en novembre 2006 une réunion de chantier sur place avec cette dernière.

En fin de réunion, le représentant de l'IMA lui fait en aparté état d'un très grave problème : une contestation a surgi de la part de certains des vingt-deux pays arabes membres du conseil d'administration de l'IMA qui s'opposent à l'implantation de ce monument à la gloire des goumiers marocains. Sommes-nous victimes de conflits diplomatiques ?

Des réunions sont organisées sous l'autorité de Monsieur Sijilmassi,

ambassadeur du Maroc et vice- président de l'IMA, en fin décembre à l'IMA et à l'ambassade du Maroc pour répondre aux «réserves sur le projet de La Koumia » exprimées dès lors par Monsieur Guéna, notamment sur la forme du monument, une arche pincée qui serait trop voyante. Un nouveau monument sous la forme d'un livre ouvert est alors envisagé.

Par courrier du 29 décembre dans son grand souci de sauver le projet, Claude Sornat déclare au président Guéna ainsi qu'à l'ambassadeur du Maroc qu'il « *comprend ces réserves et [que] notre association est prête à modifier le monument pour répondre à ces préoccupations* » et il confirme « *son accord sur la modification du monument* » mais avec fermeté il précise que «*notre association qui a eu l'initiative de cette manifestation, ne peut envisager que cette commémoration se fasse sans mentionner La Koumia, les goums marocains et les combattants marocains tombés pour la liberté de la France. S'il en était ainsi, elle préférerait, avec beaucoup de regrets, renoncer à son projet car elle considérerait cette position comme une offense à ce qui est son essence même.*»

Il répond ainsi à la déclaration de Sa Majesté Hassan II lorsqu'il nous a reçus officiellement en 1995 : « *Nous voulons que la mémoire soit une leçon et un enseignement pour ne jamais plus courir l'aventure* ».

Le 27 janvier une réunion est organisée à l'ambassade du Maroc composée de Monsieur Sijilmassi, ambassadeur du Maroc et vice-président de l'IMA, du président Guéna et de son secrétaire général ainsi que de Claude Sornat pour acter le nouveau monument.

Mais, les contestataires refusent de nouveau que sur la plaque commémorative soit inscrit l'ensemble de l'intitulé de La Koumia, l'amputant des mots « *affaires indigènes* » ; Ce qui n'est pas acceptable.

Claude Sornat maintient sa position.

Ces réserves compromettent sérieusement l'inauguration décidée initialement pour le 25 janvier 2007, pour le malheur de certains de nos membres trop confiants, une douzaine d'entre eux de la section PACA ayant déjà réservé leurs billets d'avion !

Pour nous c'est donc le clash!!

3) - La présidence Sornat et le président Baudis : la fin du projet place Mohamed V

Début 2007, Yves Guéna est remplacé par Dominique Baudis.

Claude Sornat laisse au nouveau président le temps de prendre ses fonctions avant de lui demander un rendez-vous pour faire le point du projet.

L'ambiance est très différente, car le président Baudis n'a pas de culture du monde marocain.

«*Les goumiers ? Ah oui ces harkis du Maroc!!*» préambule très fâcheux pour le président de l'Institut du Monde arabe, qui rassemble vingt-deux pays arabes. Cette répartie signait une ignorance choquante.

Les relations vont être entachées de mépris et de mauvaise foi.

Car, finalement, dans le silence prolongé de Monsieur Baudis, Claude Sornat lui écrit le 23 novembre 2007 :

«*Monsieur le Président de la République Jacques Chirac et Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, avaient bien voulu accorder leur Haut Patronage à cette manifestation.*

L'IMA a donné au moins à deux reprises son accord pour l'installation de ce monument place Mohamed V. Le directeur de l'Institut a en dernier lieu accepté un compromis acté par écrit par Monsieur l'Ambassadeur du Maroc, vice-président de l'Institut. Malgré cela, vous avez remis en question le projet en me faisant savoir, lors de notre dernier entretien, que vous alliez le soumettre à votre conseil d'administration.

Je regrette beaucoup de ne pas avoir reçu de réponse à ma lettre vous demandant quelle décision avait prise ce conseil.

J'en conclus que vous avez pris la décision d'en empêcher la réalisation dans les conditions qui étaient convenues. La Koumia a pris acte de votre décision et a annulé son projet en en tenant informé le Président de la République et le Royaume du Maroc qui lui avaient accordé leur Haut Patronage ainsi que le secrétaire d'État aux Anciens combattants qui devait inaugurer le monument conjointement avec moi.

La Koumia regrette beaucoup votre décision. Il lui paraissait que cette commémoration, qui devait honorer un grand Chef d'État arabe, ne pouvait que contribuer à resserrer les liens entre la France et les Pays arabes.

Il lui semblait qu'elle pouvait constituer aussi un symbole pour les jeunes générations en rappelant, aux uns, combien leur liberté doit aux sacrifices des combattants d'Afrique du Nord et, aux autres, combien ils peuvent être fiers de ce que leurs pères ont fait pour la libération de la France et l'éradication du nazisme.

Il lui semble enfin, ce qui est regrettable pour l'organisme dont vous avez la charge que votre décision a été prise au regard d'une vision totalement erronée de l'Histoire et de la contribution des Goums marocains et des Affaires indigènes à la construction du Maroc moderne et à l'entente entre la France et un grand Pays arabe. Elle ne peut y souscrire ».

Ce revirement in extremis du nouveau président de l'IMA dut être annoncé à l'Ambassadeur du Maroc et aux ministres et secrétaire d'État concernés par cette inauguration.

II) - UN NOUVEAU PROJET : COMMÉMORER EN 2008 LE CENTENAIRE DE LA CRÉATION DES GOUMS

Claude Sornat propose alors au Conseil d'administration de transformer le projet pour en faire celui de la commémoration du centenaire de la création des goums en 1908. Après accord du conseil d'administration, il recherche un nouvel emplacement.

La mairie de Paris consultée propose le cimetière du Père Lachaise, ce qui ne nous enchante pas !

Plus tard, lors d'un congrès de la Fédération nationale André Maginot (FNAM) en septembre 2007, Claude Sornat et moi, nous partagions le dîner officiel avec les Blanquer avec lesquels nous avions sympathisé lors de précédents congrès. Je m'ouvris à monsieur Blanquer, alors président de l'Association des Écrivains combattants, de notre déconvenue et de notre souci de trouver où installer le monument à la gloire des Goums dont je lui rappelais qu'ils avaient été créés en 1908 par le général d'Amade sur proposition du général Lyautey au ministre de la Guerre.

Roland Blanquer, avocat né à Alger connaissait, lui, l'histoire et les Goumiers. C'est lui qui m'a suggéré la place Denys Cochin, à côté de la statue du Maréchal Lyautey dont nous ignorions l'existence à cet endroit.

Ce lieu s'imposait. C'était une idée lumineuse!!

La réalisation devrait suivre …

1) - LE PRÉSIDENT ET LA MAIRIE DE PARIS : 2007 À 2008,

ACCORD DE PRINCIPE

Le terrain appartient à la Ville de Paris avec qui Claude Sornat reprend contact en proposant d'implanter le monument place Denys Cochin à côté de la statue du Maréchal Lyautey, ce qui nous donne un argument de poids pour le choix de cet emplacement.

La rencontre, fin 2007, avec Madame Christienne, adjointe au maire chargée de la mémoire et des anciens combattants, restera dans nos annales de Marocains.

En lui exposant son projet, Claude Sornat pense utile de lui présenter les Goums, mais l'adjointe l'arrête rapidement :

«Oh! Monsieur le contrôleur général, les goumiers, je les connais très bien. Petite fille je les ai vu bivouaquer dans la propriété de ma grand-mère, en Corse, avant de monter au Teghime! Ils avaient même laissé une couverture dont ma grand-mère, en ces temps de pénurie, m'a confectionné un manteau, et ça piquait, ça grattait !!»

Cette anecdote racontée avec émotion par cette dame, elle-même femme d'officier, augurait de bonnes relations qui ne se sont jamais démenties. De plus, nous avions avec elle cette réminiscence commune des rudes étoffes de l'Atlas.

Grâce à sa compréhension et son soutien, le choix de la place Denys Cochin est acté.

Il faut alors reprendre le dossier administratif.

Claude Sornat reprend les contacts requis, avec la Présidence de la République, avec le secrétaire d'État chargé de la Défense et des anciens combattants, avec le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense et bien sûr avec Monsieur Sijilmassi, ambassadeur du Roi du Maroc.

Les réponses sont positives.

Claude Sornat informe l'architecte des Bâtiments de France de l'abandon

de notre projet place Mohamed V et le déplacement du monument place Denys Cochin dont il demande l'autorisation qui lui est donnée le 18 juillet 2008.

Le 20 mars 2008, il demande à la mairie de Paris l'autorisation d'implanter le monument place Denis Cochin.

2) - LES HAUTS PATRONAGES

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, accepte de placer sous son Haut Patronage la commémoration du centenaire de la création des Goums marocains prévue pour la fin du mois d'octobre.

Le Conseiller de sa Majesté Le Roi, en septembre 2008, informe le président de La Koumia que « *Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu honorer de Son Haut Patronage les activités commémoratives du centenaire de la création des Goums marocains, prévues pour le 13 octobre 2008 à Paris ; tout en lui souhaitant plein succès pour l'organisation de cette manifestation*».

Cette félicité n'est qu'apparente puisque le monument n'est toujours pas sorti de terre même si le dossier est bien constitué, tous les courriers en témoignent lors de l'été 2008. On y fait état de l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France demandé par la mairie et le dossier doit être présenté au Conseil de Paris lors de sa réunion de fin septembre 2008 par Madame Vieu-Charrier, nouvelle adjointe au maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant.

En effet, la vie politique suivant son cours, Monsieur Delanoë a remodelé sa majorité en nommant des conseillers de tendance politique autre et Madame Christienne, à notre grande déception, est reléguée à la fonction de déléguée du maire de Paris, chargée des fonctions de « correspondant Défense ».

Pour compléter sa demande, Claude Sornat «*fait part au maire de Paris, de la décision du conseil d'administration de notre association de céder à la Ville de Paris la propriété du monument une fois installé* ».

En effet la cession du monument est une condition de l'autorisation d'occupation du domaine public. Dès juillet 2011, une convention est négociée avec la direction des affaires culturelles qui sera finalement signée des deux parties en septembre 2012.

Claude Sornat demande également « *que cette installation soit prise en charge par ses services techniques* ».

3) - MAIS LES INSCRIPTIONS RESTENT EN SUSPENS :

Les inscriptions prévues sur le monument doivent être impérativement approuvées par les autorités marocaines. Initialement, elles ne présentaient pas de difficultés pour ces autorités car il s'agissait de reprendre le message essentiel lu dans toutes les mosquées en 1939, de Sa Majesté Mohamed Ben Youssef, Sultan du Maroc à son peuple pour lui demander de soutenir sans réserve la France qui entrait en guerre.

La commémoration de la création des goums en 1908 ajoute nécessairement des inscriptions relatives à leur épopée.

Claude Sornat s'est rapproché de l'ambassade du Maroc pour proposer de nouvelles inscriptions, sur la face avant témoignant de l'épopée des goums, et sur la face arrière rappelant le message du Sultan.

Sans surprise, l'ambassade a donné son accord sur le texte choisi pour l'appel de sa Majesté Mohamed V et si elle est favorable à l'hommage aux goumiers, elle a marqué une forte réticence sur deux points du texte : il faudrait supprimer le terme «pacification» et ne faire référence à aucun événement antérieur à 1913, date de l'installation du premier Résident général, le général Lyautey. Exit la référence à l'année 1908, date de création des goums par le général d'Amade sur proposition de Lyautey au ministre de la Guerre.

Un accord est vite trouvé sur le texte qui sera finalement choisi mais qui doit être approuvé par Rabat.

Et là, pendant plusieurs mois comme ma sœur Anne nous ne vîmes rien venir... En juillet 2008, Claude Sornat rappelle à l'ambassade du Maroc que le projet ne peut être présenté au Conseil de Paris sans l'accord des autorités marocaines sur les inscriptions. En février 2009, il renouvelle sa demande en soulignant que sans réponse, il proposera à la mairie de Paris de remplacer l'extrait de l'appel du Sultan par une citation du général Lyautey.

Le silence reste pesant.

Comment débloquer ce silence? Qui aurait pu nous aider ?? Qui faire intervenir??

C'est lors d'une conversation téléphonique avec Monsieur Paquelier, directeur du service des anciens combattants à l'ambassade de France au Maroc qui lui demandait des nouvelles du monument, que Claude Sornat lui fait part de son «désespoir». Monsieur Paquelier qui savait la visite officielle proche d'un ministre français à Rabat lui proposa de mettre la question de la réponse sur les inscriptions à l'ordre du jour officiel de cette visite.

«Quelle réponse le Royaume du Maroc entend-il donner à la demande d'approbation des inscriptions faite par La Koumia ?»

Aussitôt, miracle ! une réponse favorable parvint rapidement, bien évidemment par la voie diplomatique : du ministre délégué auprès du premier ministre marocain chargé de l'administration de la défense nationale à Monsieur le général de corps d'armée, président de la Commission marocaine d'histoire militaire qui en informe lui-même monsieur Paquelier, Directeur du service des anciens combattants près l'ambassade de France au Maroc. Tandis que de l'ambassade, le ministre conseiller a l'honneur de faire parvenir à Claude Sornat

« *ci-joint, le texte tel que rédigé par les autorités marocaines compétentes, en versions arabe et française, devant figurer sur le monument commémoratif en question* ».

C'était en mai 2009.

4) - L'ENLISEMENT : DANS CE DOSSIER RIEN N'EST GAGNÉ D'AVANCE !

Sur les conseils de son camarade le contrôleur général Bodin, directeur adjoint du cabinet civil et militaire du ministère de la défense, Claude Sornat, confiant dans l'assurance du Haut Patronage conjoint du Président de la République et de sa Majesté le Roi du Maroc, de l'accord obtenu du cabinet de Monsieur Delanoë, que le projet sera examiné par le Conseil de Paris lors de sa séance de fin octobre, informe le Gouverneur militaire de Paris de la manifestation à venir et de son programme.

Oyez, oyez bonnes gens, de mai 2009, date à laquelle le dossier a été complété par Claude Sornat, à juillet 2012 le dossier est enlisé dans les soutes des services de la direction des affaires culturelles de Ville de Paris.

Ce ne fut pas faute de s'en occuper !!!

L'interlocuteur de Claude Sornat dans l'administration de l'Hôtel de Ville était un feu follet : ou bien il était injoignable, ou bien il faisait de fallacieuses promesses de résolution de ce dossier.

On a peine à croire en lisant les multiples réponses que lui fait le fonctionnaire entre début 2010 et juin 2011 qu'il puisse argumenter si misérablement : les atermoiements sont en faveur « *d'une meilleure réponse de la Mairie* », il est « *en train de finaliser le dossier* », il fait « l*e nécessaire dès que possible* », il « *essaie de faire accélérer* », « *le dossier vous parviendra début janvier* » puis « *en mars* », « *au mois de mai ou juin* », mais en juin « *il a pris un léger retard* », est consternant et on peut se demander comment Claude Sornat peut garder sang froid et bienveillance dans ses rapports épistolaires face à de telles manœuvres dilatoires pour voiler tant d'impéritie.

La Koumia, tant auprès de la préfecture que de l'architecte des Bâtiments de France, a fait savoir qu'elle était prête à constituer un dossier complémentaire, même si cela n'est pas une obligation, comme indiqué ci-dessus, dès lors que l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas remis en cause.

Trois lettres en 2010 et 2011 sont adressées au supérieur hiérarchique du fonctionnaire en charge du dossier, la directrice des affaires culturelles de la mairie de Paris, deux lettres à madame Christienne, déléguée chargée des fonctions de « correspondant défense » en juin et septembre 2010 où Claude Sornat exprime son « désespoir » et souligne « l'absence de réponse malgré ses rappels ».

Nos relations les mieux placées proposèrent leur intervention :

Gérard de Chaunac ancien officier d'ordonnance du général Leclerc, membre influent de l'association de la 2ème D.B. et goumier en Indochine organise un déjeuner de travail au Jockey Club avec l'ambassadeur et Claude Sornat et intervient auprès de la mairie de Paris, Monsieur Desmarais secrétaire général des amitiés Franco-Marocaines, Michel Roussin membre ami de La Koumia, rbati et ancien ministre, ancien directeur de cabinet de Jaques Chirac à la mairie de Paris, familier des arcanes de l'Hôtel de Ville et

d'autres, le préfet Enfrun, directeur général de l'ONAC, le président de la Fédération Maginot et aussi notre camarade le colonel de Germiny.

Ce fut peine perdue, le dossier était scellé dans un bureau de la mairie et semblait ne jamais pouvoir en sortir.

Pourtant pendant ces mornes années des courriers s'échangeaient entre Claude Sornat et les hautes autorités.

Un vibrant plaidoyer en mai 2009 de Claude Sornat à Monsieur Delanoë, s'il avait dû hésiter, lui prouvant pour sa demande de présentation du projet au conseil de Paris combien le projet de La Koumia aurait une large portée :

«*ce monument sera également le symbole de l'amitié franco-marocaine, issue d'une histoire commune, que le maréchal Lyautey a su construire dans l'estime, la confiance et le respect mutuel avec le Sultan et le peuple marocain. La Koumia, héritière des Goums mixtes marocains revendique cette amitié.*

Ce monument sera aussi un appel à la fraternité. Il est érigé pour que chacun selon son origine, l'un, n'oublie pas la reconnaissance qu'il doit à ses frères marocains qui nous ont aidés sans compter pour nous rendre la liberté et, l'autre, conserve vivante en lui la fierté des sacrifices consentis par ses parents ». C'est cette reconnaissance que la France doit à ses anciens combattants, reconnaissance exprimée par Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, dans son discours prononcé le 8 mai 2009 à Sainte-Maxime :

« *tout le temps qu'ils participeront à l'épopée de la 1re armée, ils se battront pour la France comme s'ils se battaient pour leur mère-patrie. Ils ne seront économes ni de leur peine, ni de leur sang. La France n'oubliera jamais leur sacrifice*».

Certains tentaient de convaincre Claude Sornat de l'inanité d'une telle entreprise, on ne citera aucun nom : « *tu vois bien que c'est impossible, tu n'y arriveras jamais ....*».

Mais Claude Sornat s'obstinait avec constance, « *tant qu'il n'y a pas de réponse négative, on doit toujours espérer* ».

Avec d'autres, Claude Sornat évoqua même des raisons politiques démenties ultérieurement tant ce blocage paraissait incompréhensible.

5) - NE JAMAIS DÉSESPÉRER : JUILLET 2012, LE RÉVEIL

Et puis en juillet 2012, divine surprise !!!!

Un agent de la mairie de Paris, tout à fait charmant et agréable, appelle Claude Sornat, s'enquiert de notre dossier et demande des renseignements car il vient d'en être chargé et il n'y trouve pas ce qu'il voudrait y trouver.

On sursaute, on n'y croit pas, que se passe-t-il ?

Enfin quelqu'un prend en charge, notre dossier resté si longtemps en déshérence, comme d'autres semble-t-il, que le préposé précédent ne s'est sans doute pas pressé de traiter.

Le nouveau nommé à ce poste, qui nous le comprenons à mi-mots, a entendu bien d'autres récriminations, veut compenser ce retard et aboutir rapidement.

La Koumia n'envisage pas de le contrarier !

Il convient d'obtenir d'abord l'accord de « trois conseils de quartiers » dont on ne nous a jamais parlé. La place Denys Cochin limitée par l'avenue de Tourville, l'avenue de la Bourdonnais et l'avenue Lowendal est en effet située à un embranchement qui correspond à trois conseils de quartier du 7ème arrondissement. Des rendez-vous sont obtenus rapidement pour présenter le dossier à ces conseils représentants les habitants et en recueillir l'accord sans lequel il n'y a aucune chance d'élever un monument à la gloire des Goumiers.

Claude Sornat, venant de Six Fours près de Toulon, où il réside depuis 2007, se rendra à Paris autant de fois que cela sera nécessaire, prenant son bâton de pèlerin pour aller exposer le projet du monument à ces comités qui nous ont fait l'amabilité de se réunir assez rapidement.

Ces réunions avaient toujours lieu le soir pour permettre aux habitants d'y participer. Admise comme d'autres habitants au fond de la salle, spectatrice muette, je n'ai jamais entendu la moindre objection à ce projet. Tous se disaient très honorés d'avoir dans leur quartier un monument qui rappelait une telle épopée.

Les votes furent tous unanimes.

L'accord des trois comités de quartiers acquis, le dossier est ensuite présenté au conseil de la mairie du 7ème arrondissement qui l'entérine par un vote à l'unanimité.

Il reste, dernière étape, à enfin le présenter au Conseil de Paris qui le 11 décembre 2012, vote le projet à l'unanimité.

On souffle à pleins poumons, naïvement on croit à la victoire.

La mairie de Paris commence aménager le site pour lequel Claude Sornat doit encore se déplacer à Paris avec l'entreprise qui réalise le monument.

6) 2013 : NOUVELLE DÉCONVENUE !

Mais au dernier moment, on apprend que l'architecte des Bâtiments de France conteste la décision du conseil de Paris en disant qu'elle n'y a pas donné son accord préalable. On fait savoir à la mairie du 7ème arrondissement, documents à l'appui, que cet accord a été donné en bonne et due forme en autorisant le déplacement de l'implantation du monument place Denys Cochin au lieu de la place Mohamed V et signé en 2008 pour le même monument par l'architecte qui l'a précédée. Le refus d'entériner la décision précédente persiste, refus de son accord au prétexte que le dossier n'est pas complet du fait que le site est classé au titre des monuments historiques, de l'environnement et des vues et perspectives.

On est pantelant.

À ce moment-là, Claude Sornat décide de «reprendre sa casquette de contrôleur général des armées » pour réexaminer le dossier du projet à partir de zéro.

Il reconsidère les conditions du classement de la place Denys Cochin et en fait une analyse juridique.

Claude Sornat demande discrètement au service compétent de la mairie de Paris de lui fournir l'arrêté de classement de la zone pour les deux volets : classement limitrophe d'un monument historique, les Invalides, et classement pour la vue d'un monument historique, les mêmes Invalides.

La lecture, oh combien attentive et scrupuleuse de l'arrêté, débouche sur une découverte qui tient du miracle!

Tous les espaces au sud des Invalides identifiés précisément par leur nom et leur localisation sont effectivement classés … sauf la place Denys Cochin.

Après intervention auprès du préfet de Paris du général d'armée Cuche – petit fils du général Hoggard ancien commandant des goums – ancien chef d'État major de l'armée de terre, Gouverneur des Invalides, Claude Sornat formule à ce dernier les observation suivantes.

« *Après consultation du plan local d'urbanisme et de l'arrêté du 14 février 1963 de classement des abords de l'Hôtel des Invalides, il apparaît que la place Denys Cochin n'est classée, ni au titre des monuments historiques, ni au titre de la loi de 1930 alors que toutes les autres places du secteur considéré font communément l'objet d'un classement. Il me semble qu'il n'y a donc pas lieu de demander une autorisation spéciale.*

En revanche, l'érection du monument, qui se situe dans le champ de visibilité d'un immeuble classé au titre des monuments historiques (l'Hôtel des Invalides) est soumise à l'autorisation de l'article L 621-31 du code du Patrimoine.

La Ville de Paris ne s'étant pas opposée à la demande préalable de La Koumia (présentée sous la forme d'une demande d'autorisation), l'avis favorable donné à cette occasion par l'architecte des Bâtiments de France tient lieu de cette autorisation en application de l'article L 621-32, premier alinéa. »

À ces conclusions, il convient de faire suivre les commentaires :

a)- La place Denys Cochin est située à l'intersection des avenues de Lowendal et de Tourville avec le boulevard Latour-Maubourg. Son espace ne se confond pas avec celui de ces voies, ce ne serait pas une place mais un carrefour. Comme toute place elle est à l'intersection de rues, avenues ou boulevards.

La préfecture ne conteste pas que la place Denys Cochin n'est pas inscrite sur l'arrêté de 1963, classant les sites historiques et pittoresques du 7ème arrondissement mais elle «<u>considère</u>» que «<u>par</u> <u>extension</u>» la place Denys Cochin est classée en raison du classement des avenues de Tourville et de Lowendal.

Cette interprétation ne tient pas pour deux raisons:

- pour «considérer» que la place Denys Cochin puisse « par extension» être classée il faudrait que l'espace compris dans l'angle constitué par les avenues de Tourville et Lowendal soit délimité à l'ouest, ce qui n'est pas le cas, le boulevard Latour-Maubourg qui borde la place à l'ouest n'étant pas classé. Il n'y aurait aucune limite de classement à l'ouest de cet espace.

- s'agissant d'une restriction aux libertés, en droit, le classement s'interprète strictement et l'on ne peut étendre une contrainte à ce qui n'est pas nommément désigné.

b)- L'article L 341-10 du code de l'environnement.

Il ne fait aucun doute que les « monuments naturels et les sites classés » auxquels se réfère cet article sont ceux qui sont inscrits à « l'inventaire national du patrimoine naturel » en application de l'article L 341-1 du même code, le classement d'un site à ce titre ne pouvant être confondu avec le classement au titre du code de l'urbanisme.

La consultation de cet inventaire met en évidence qu'il n'existe aucun site protégé au titre du code de l'environnement dans le septième arrondissement de Paris où doit être implanté le monument.

Dans ces conditions et sauf information dont je n'aurais pas connaissance, l'autorisation spéciale ne serait pas nécessaire.

c) - En ce qui concerne l'étude des réseaux enterrés, elle a été faite par la Ville de Paris qui a choisi l'emplacement que La Koumia a agréé.

La Koumia, tant auprès de la préfecture que de l'architecte des Bâtiments de France, a fait savoir qu'elle était prête à constituer un dossier complémentaire, même si cela n'est pas une obligation, comme indiqué ci-dessus, dès lors que l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas remis en cause.

7) - L'INTERVENTION DE LA PRÉFECTURE DE PARIS.

Fort de cette certitude et face à une nouvelle inertie administrative, Claude Sornat demande à son camarade le contrôleur général Bodin, secrétaire général pour l'administration du ministère de la Défense, de bien vouloir lui organiser un rendez-vous avec le préfet de Paris. On peut craindre qu'à la fin du mois de juillet où Paris va estiver, rien ne soit rapide.

Et pourtant, le rendez-vous à la préfecture de Paris réunit rapidement le directeur de cabinet du Préfet, le responsable départemental des architectes des Bâtiments de France et Claude Sornat.

Le premier, Claude Sornat prend la parole très fermement pour dénoncer le blocage du dossier alors qu'une autorisation a été donnée et que la place Denys Cochin n'est pas classée. C'est à n'y rien comprendre.

À ce moment-là, le responsable départemental, face à cette charge, confie qu'il est très surpris par ce discours car, en poste depuis deux ou trois mois seulement et n'ayant pas trouvé de dossier du monument, il s'attendait à ce qu'on lui présente le projet afin qu'il puisse en décider. Claude Sornat lui affirme avoir fourni un dossier complet.

Le directeur de cabinet du préfet qui semble nous être favorable souligne qu'il serait bien d'autoriser le monument. Le responsable départemental des architectes des Bâtiments de France finalement accepte mais néanmoins souhaite vérifier que l'arrêté exclut la place Denys Cochin du classement tout en soulignant que le site est classé « par extension ». Ce à quoi, en bon juriste Claude Sornat rétorque « *qu'une interdiction est d'interprétation stricte et ne peut être étendue au-delà du texte qui la définit* ».

Le chef des architectes demande alors à Claude Sornat de lui adresser de nouveau une demande pour régulariser le dossier administratif, ce que Claude Sornat accepte volontiers en soulignant qu'il ne peut s'agir de recommencer entièrement l'examen du projet. Le chef architecte insiste «*pour aller vite, il faudrait que ce dossier soit déposé, avant la fin du mois d'août, je pourrai alors statuer rapidement, sans attendre le retour de l'architecte des Bâtiments de France chargée du dossier, qui est en congé de maternité* ».

Cette conversation sera suivie d'un mail de confirmation donnant raison à la démonstration de Claude Sornat « *il s'avère que la place n'est pas décrite dans l'arrêté* » suivi de « *comme je m'y suis engagé devant vous et devant le préfet, j'émettrai un avis favorable à un dossier complet et déposé sous forme d'autorisation spéciale au titre du site classé sur la base du projet validé antérieurement* ».

Quand, très vite Claude Sornat a déposé sa demande auprès des services de la direction de l'urbanisme et du patrimoine de la Ville de Paris, il a fallu convaincre le fonctionnaire en charge qu'il s'agissait d'une bien régularisation et non pas de l'ouverture d'un nouveau dossier, en lui suggérant d'en demander la confirmation de son chef.

8) enfin des bonnes nouvelles qui se succèdent en août puis septembre 2014

a) Arrêté du Préfet de Paris accordant son autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant les travaux projetés sur la place Denys Cochin située en site classé du VIIème arrondissement, consistant à l'élévation d'un monument à la gloire des Goums marocains.

2) Avis favorable à la création d'un monument à la gloire des Goums marocains de Madame Rachida Dati, maire du VIIème arrondissement.

3) Arrêté de la Mairie de Paris ne faisant pas opposition à l'exécution des travaux déclarés pour l'élévation d'un monument à la Gloire des Goums marocains.

Le soulagement se mêlait à l'euphorie, nous pouvions enfin croire à la réalisation de notre projet !

8) de nouveau les inscriptions !

Dans les derniers jours avant l'installation définitive du monument, l'ambassade du Maroc nous fait part de deux nouvelles exigences. Il faut impérativement utiliser pour les inscriptions en caractères arabes, non pas la police utilisée en France, mais la police en usage au Maghreb. L'entreprise ne fit pas d'impair, ouf!.

Autre difficulté, les mentions de la plaque d'inauguration ne donnaient pas satisfaction car semble-t-il l'ambassadeur souhaitait faire partie des autorités qui inaugurent et non pas être simple invité. Pour éviter tout incident sérieux, Claude Sornat, avec persévérance, se penche sur la question et après de laborieuses discussions, pour ménager les susceptibilités de chacun, il est convenu que la présence de Son Excellence, Monsieur Chakib Benmoussa, ambassadeur du Roi du Maroc sera placée en tête de la mention de la plaque d'inauguration.

Ouf !! Qui aurait pu prévoir, à ce stade de l'avancement du projet que nous avions encore à éviter de justesse un incident diplomatique.

III) - LA CÉRÉMONIE.

1) L'ORGANISATION

C'est la Mairie de Paris qui organise la cérémonie et lance les invitations selon les listes fournies par l'ambassade du Maroc et La Koumia.

La patience, la légendaire persévérance et les relations au ministère de la défense de Claude Sornat ont finalement exceptionnellement obtenu du ministère des troupes et une musique.

Claude Sornat avait obtenu du ministre de la Défense, une lettre stipulant qu'en attente de la réinstallation de notre musée, que le Musée de l'Armée organiserait des expositions temporaires. Présentant cette lettre au directeur du Musée de l'Armée, Claude Sornat pensait avoir là l'assurance d'organiser une exposition lors de la cérémonie du monument. Le directeur ne voulut rien entendre et dit qu'il « *s'asseyait sur la décision du ministre* ».

Faire une petite exposition de photos est alors envisagé avec l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense dont le directeur est un contrôleur général qui a été le collaborateur de Claude Sornat. La mauvaise qualité des photos n'a pas permis de réaliser des panneaux évocateurs de la gloire des goumiers. Claude Sornat dut y renoncer à l'exception de deux panneaux de photos.

En revanche, les Invalides autorisèrent la sortie du Drapeau des Goums qui avait été remis en état en vue du projet initial mais sans nous accorder l'autorisation d'être présenté « porté ».

Pendant le cocktail, le drapeau fut exposé sur une table, dans une vitrine de présentation, encadré malgré tout des deux panneaux de photos et offert à l'émotion de tous.

Des travaux de voirie, puis des travaux paysagers pour améliorer l'aspect de la place Denys Cochin, un peu délaissée par les urbanistes, en firent un bel

écrin pour recevoir le monument dont la fabrication était terminée depuis longtemps.

2) - UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE DU MAROC

Le Roi du Maroc nous fera le très grand honneur d'envoyer deux représentants officiels, Madame Bahija Simou, Directrice des Archives Royales et Monsieur El Ktiri, Secrétaire général chargé des Anciens combattants.

Madame Bahija Simou nous témoignera toute son émotion après la cérémonie dans une lettre jointe en annexe

3) - DE NOUVELLES COMPLICATIONS : LA PRISE EN CHARGE DES GOUMIERS MAROCAINS INVITÉS PAR LA KOUMIA !

On ne pouvait inaugurer le monument sans la présence d'anciens combattants goumiers. Le ministère de la défense et des anciens combattants ayant refusé de prendre en charge le voyage de ces goumiers, Claude Sornat décide de l'assumer et l'organise avec monsieur Paquelier directeur du service des Anciens combattants à Casablanca qui doit rechercher et choisir sur place des goumiers disponibles et suffisamment ingambes pour assister à la cérémonie. Ils seront deux, Hamou Moussik et Ali Nadi, tous deux officiers de la Légion d'Honneur, décorés à Bastia par le Président Hollande lors de la commémoration du 75ème anniversaire de la libération de la Corse en présence de La Koumia.

A Casablanca, Paquelier réserve les billets d'avion que paie La Koumia et organise les horaires. À Paris, Claude Sornat réserve les chambres d'hôtel et s'occupe de l'accueil à l'aéroport et des transports intra-muros que le ministère a accepté finalement après négociation de prendre en charge.

Claude Sornat avait demandé à J.F. Carrère, parlant couramment arabe, d'être présent également avec l'équipe du ministère, à la descente d'avion pour une réception plus chaleureuse. Une demi-heure avant l'atterrissage, coup de fil de J.F. Carrère qui a été oublié par les convoyeurs!

C'était la veille de l'inauguration, nous étions dans le TGV, Claude Sornat lui demande alors de rejoindre l'hôtel, de les y accueillir et de leur témoigner toute la chaleureuse reconnaissance de La Koumia. Entendre parler marocain, avec toutes les formules fleuries traditionnelles leur a fait grand plaisir.

Le ministère a ensuite assumé leur transport de leur hôtel au monument, puis à l'aéroport pour le retour.

4) - LA RÉCEPTION MENACÉE !

Claude Sornat ne résidant pas à Paris était dans le TGV car il avait prévu de venir la veille pour pouvoir, sur place veiller à tous les derniers détails de la cérémonie et parer aux imprévus.

Dans le TGV, donc, Claude Sornat s'est empressé de faire remonter au service compétent l'oubli de J.F. Carrère pour l'accueil des goumiers. Bien lui en a pris, car ce service, l'informe d'un grave problème : il a appris que

l'École militaire où a été organisée la réception par Martine Dubost et Antoinette Marie Guignot, ne pouvait recevoir les invités en l'absence d'une liste qui n'aurait pas été déposée.

Tout le monde sait que téléphoner dans le train, c'est un manque de confort auditif, de coupures fréquentes, de discrétion, de facilité en somme…

Dans cette épineuse situation, Claude Sornat ne pouvait compter que sur la réactivité, la disponibilité et les compétences informatiques de notre fidèle vice-président Didier Rochard qui se met devant son ordinateur.

Muni des codes d'accès de la boite mail de Claude Sornat, Didier Rochard recherche et trouve dans les mails envoyés celui qui avait été adressé à l'École militaire. Il le transfère à nouveau en ajoutant qu'à la réception sont invités le secrétaire d'État chargé des anciens combattants ainsi que l'ambassadeur du Maroc et une délégation officielle marocaine, avec un risque d'incident diplomatique.

5) - ENFIN LE GRAND JOUR

Le 13 octobre 2015 à 14 heures.

Plus d'une centaine de sièges face à une estrade attendait les invités.

Les musiciens accordaient leurs instruments.

Le soleil brillait pour faire oublier quelques rafales d'automne.

C'était une belle occasion de revoir de grands anciens et de saluer les membres et amis de La Koumia. Claude Sornat avait fait inviter les maires des communes libérées par les goumiers. C'est ainsi qu'une délégation de nombreux maires des villages des Vosges, libérés par les Goums en 1944, louant un petit car, avait tenu à assister à cette inauguration, démarche à laquelle le président et nous tous fûmes très sensibles. Le maire de Saint-Florent en Corse aussi était présent. Rassemblés autour du monument les porte-drapeaux nous font l'honneur de leur présence ; les goumiers Hamou Moussik et Ali Nadi dans leur belle djellaba blanche de cérémonie ; en uniforme de goumier, Paul Brès, commandeur de la Légion d'honneur et Louis-Jean Duclos notre porte-drapeau, officier de la Légion d'Honneur ; Patrick Lesueur en djellaba de son père.

Les discours s'égrènent, louant tous, la Gloire des Goumiers, l'appel de Sidi Mohamed Ben Youssef, Compagnon de la Libération et l'amitié franco-marocaine ; remerciant aussi chaleureusement le président Claude Sornat de son initiative et le félicitant de cette belle réalisation.

Rachida Dati, maire de l'arrondissement, maîtresse des lieux, puis Madame Vieu-Charrier, déléguée de la Mairie de Paris à laquelle succéda Claude Sornat vibrant sûrement du succès de notre association qui termina son discours par des remerciements en arabe à nos deux goumiers.

Monsieur Chakib Benmoussa, ambassadeur du Roi du Maroc en France se fit le porte-parole de sa Majesté le Roi Mohamed VI. Monsieur Todeschini, Secrétaire d'État chargé des Anciens combattants eut l'honneur

de clore cette séquence. Ces discours ont été publiés dans le numéro 187 du bulletin spécialement consacré à cette inauguration.

Le dévoilement du monument, dont la toile présentait autant de cordons que de personnalités, se fait donc de façon conjointe par toutes les Hautes Autorités présentes et par Claude Sornat, président de La Koumia, sous les applaudissements des invités.

Les gerbes sont déposées

Les hymnes sont joués par la musique, l'Hymne Chérifien puis La Marseillaise.

Les inscriptions sont lues.

Puis vient le moment des accolades et des remerciements. Devant le monument, des photos fixent ces moments, où des goumiers en djellaba, «marocains et français, épaule contre épaule» comme le dit la prière des goumiers, rayonnent de cette installation, témoignage des sacrifices de leurs camarades de combats et de l'amitié franco-marocaine, sous les yeux du Maréchal Lyautey, si près des Invalides.

6) - DERNIÈRE PÉRIPÉTIE

De bons observateurs signalèrent ironiquement que sur le monument les couleurs d'un des drapeaux français étaient inversées ! Cela faisait désordre pour une association d'anciens combattants !

Et pourtant, cela avait échappé à la sagacité de la mairie de Paris, de l'ambassade du Maroc, du ministère de la défense, du fabricant et du président de La Koumia. Le mal a été réparé rapidement.

7) - LE COQUETÈLE NE NOUS PRIVE PAS DU DERNIER INCIDENT FÂCHEUX À L'ÉCOLE MILITAIRE!!

La salle du cocktail, où se trouvaient déjà certaines autorités, restait désespérément vide - qu'étaient devenus les invités? - pendant que le ministre dans l'antichambre des salons attendait le signal pour faire son entrée officielle.

Le protocole souffrait. Ce retard devenait malséant.

Claude Sornat accueillit le ministre avec moult excuses dans une salle quasiment vide et en sa présence envoya quelqu'un au service de contrôle de l'entrée pour savoir ce qui se passait. On apprit que les dits services avaient orienté tous les invités vers une autre porte qui n'avait pas vocation à être ouverte ce jour-là. Tout le monde attendait dans un vent glacé devant cette porte close. Enfin on put accueillir et réchauffer les invités.

Ce dysfonctionnement, dixit Claude Sornat, résulte de la privatisation de l'accès à l'École militaire et du manque de rigueur des civils «qui ne comprennent rien à rien»

Ainsi, après ces pérégrinations administratives inimaginables le monument de Paris, au cœur de la Ville aux Invalides, sous le regard tutélaire du Maréchal Lyautey, honore à jamais l'épopée et la gloire des goumiers et des chefs qui les ont commandés. Mai-juin 2021, Chantal Sornat

Lettre de Monsieur Todeschini, Secrétaire d'État chargé des anciens combattants.

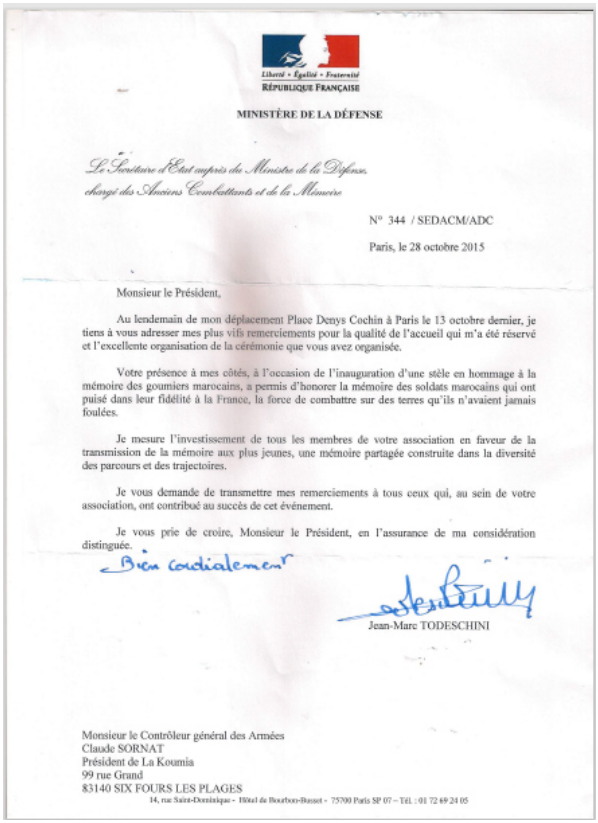

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense,
chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

N° 344 / SEDACM/ADC

Paris, le 28 octobre 2015

Monsieur le Président,

Au lendemain de mon déplacement Place Denys Cochin à Paris le 13 octobre dernier, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour la qualité de l'accueil qui m'a été réservé et l'excellente organisation de la cérémonie que vous avez organisée.

Votre présence à mes côtés, à l'occasion de l'inauguration d'une stèle en hommage à la mémoire des goumiers marocains, a permis d'honorer la mémoire des soldats marocains qui ont puisé dans leur fidélité à la France, la force de combattre sur des terres qu'ils n'avaient jamais foulées.

Je mesure l'investissement de tous les membres de votre association en faveur de la transmission de la mémoire aux plus jeunes, une mémoire partagée construite dans la diversité des parcours et des trajectoires.

Je vous demande de transmettre mes remerciements à tous ceux qui, au sein de votre association, ont contribué au succès de cet événement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Jean-Marc TODESCHINI

Monsieur le Contrôleur général des Armées
Claude SORNAT
Président de La Koumia
99 rue Grand
83140 SIX FOURS LES PLAGES

14, rue Saint-Dominique - Hôtel de Bourbon-Busset - 75700 Paris SP 07 – Tél. : 01 72 69 24 05

Lettre de remerciements de Madame Bahija Simou, Directrice des Archives Royales envoyée par sa Majesté Mohamed V pour le représenter.

ROYAUME DU MAROC
PALAIS ROYAL
DIRECTION DES ARCHIVES ROYALES

المملكة المغربية
القصر الملكي
مديرية الوثائق الملكية

N° 1 7 / 0 2 4

Rabat, le - 7 FEV 2017 : الرباط في

رقم

Monsieur le Contrôleur Général et Président de l'Association des Anciens Goums marocains et des Affaires Indigènes la « Koumia »

Objet : Remerciements.

Ce fut pour moi un grand honneur et une immense joie que de représenter mon pays à l'inauguration du monument à la gloire des goums mixtes marocains le 13 octobre 2015.

Cette plaque commémorative rappelle le sang versé par les Marocains pour libérer la France et témoigne de la reconnaissance des Français envers le Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef, Compagnon de la Libération, qui n'a épargné aucun effort pour le triomphe de la cause de la France et de ses alliés.

Votre ouvrage, que vous avez bien voulu me faire tenir, où le mot cède sa place à l'image, m'a fait revivre cet instant fort et cet hommage rendu à la fraternité d'armes maroco-française qui incarne les valeurs universelles dont le Maroc a toujours été porteur.

En vous redisant toute ma gratitude pour votre intérêt, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Directrice des Archives Royales
Signée : Bahija SIMOU

الهاتف : 037 73 03 39 الفاكس : 037 70 77 49

LA KOUMIA ET LA COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE MARSEILLE

Jusqu'au 25 août 2014, date de l'inauguration de notre monument aux morts, place du colonel Édon à Marseille, le jour même de la commémoration de la libération de Marseille, La Koumia n'avait jamais été invitée aux commémorations de la Libération de la ville, bataille où pourtant les goumiers ont pris sans doute la plus grande part.

Ce jour-là bien évidemment j'ai déposé avec Monsieur Gaudin, maire de Marseille et Monsieur Cadot, préfet de la région PACA et préfet des Bouches du Rhône, une gerbe à ce monument aux morts.

À l'issue de l'inauguration, au moment où je montais vers la basilique Notre Dame de la Garde pour y assister à la messe officielle, je fus interpellé par une personne qui s'empressait vers moi en me disant que le préfet de région souhaitait me parler.

S'approchant de moi, Monsieur le Préfet Cadot s'excusait de ne pas pouvoir assister à la messe étant pris par d'autres responsabilités mais il tenait à me dire que jamais dans sa carrière, il n'avait participé à une manifestation commémorative aussi émouvante et il me remerciait avec notre association de l'avoir organisée. Il ajoutait qu'en cas de besoin ou de difficulté, je pourrais toujours compter sur lui pour nous aider.

2015 : LE DÉPÔT DE GERBE EST REFUSÉ.

L'année suivante, je me suis enquis auprès de la mairie de la participation de La Koumia à la commémoration de la libération de Marseille. Il m'a été répondu que cette participation n'était pas retenue, suite à l'intervention de plusieurs associations d'anciens combattants qui contestaient que La Koumia puisse être la seule association à y avoir un représentant officiel et à y déposer une gerbe.

N'arrivant pas à convaincre la mairie, je décidais vers 14 heures d'intervenir auprès du préfet de région que j'essayais d'avoir au téléphone. Sa secrétaire me répondit qu'il n'était pas disponible. Sur mon insistance, elle finit par me dire que le préfet venait d'être nommé Préfet de Police de Paris et qu'il devait quitter Marseille à 16 heures. L'urgence s'imposait car son intervention risquait de ne pas avoir la même portée une fois ses fonctions quittées. Je finis par pouvoir lui envoyer un mail d'explication et de demande d'intervention en lui rappelant sa participation à l'inauguration du monument aux morts et en soulignant qu'il était incompréhensible que le jour de la commémoration de la libération de Marseille on n'honore pas d'une gerbe les goumiers morts pour cette libération.

Une heure plus tard, je recevais un mail en réponse me disant que La Koumia déposerait officiellement une gerbe au cours de la cérémonie de commémoration de la libération de la ville, ce qui fut fait.

DÉPOSER LA GERBE AU MONUMENT DERRIÈRE LE CHAR

Le service du protocole trouvait trop compliqué d'organiser le dépôt de notre gerbe à notre monument c'est à dire à derrière le char "Jeanne d'Arc" devant lequel sont traditionnellement déposées les gerbes. Je n'ai obtenu gain de cause qu'en 2017.

J'ai également voulu modifier le récit des combats de la bataille de Marseille exposé durant la cérémonie qui faisait peu de place à l'engagement prépondérant des goumiers. J'ai obtenu une amélioration qui ne m'a pas satisfait de la part du président du comité d'entente des associations patriotiques, jaloux de sa rédaction.

NOUVEAU REFUS EN 2020 ET LE RÉTABLISSEMENT EN 2021.

Après l'élection de la nouvelle municipalité de Marseille, La Koumia de nouveau a été exclue de la cérémonie de commémoration de la libération de Marseille.

J'ai écrit en 2021 au maire de Marseille pour demander que la municipalité se joigne à notre plainte pour la dégradation du monument de l'avenue des goumiers et pour m'étonner que le sacrifice des goumiers morts pour la libération de Marseille ne soient pas honorés par le dépôt d'une gerbe à leur monument aux morts le jour où est célébrée cette libération.

J'ai reçu une réponse très positive (lettre jointe) et Madame l'adjointe au maire, chargée de la mémoire et des anciens combattants m'a longuement reçu pour parler des goumiers.

Ainsi la délégation de notre association, menée par le président de la section des marches de l'Est a pu déposer une gerbe à notre monument aux morts le 29 août 2021. Mais je n'ai pas obtenu satisfaction pour le récit de la bataille lu lors des cérémonies de commémoration. Je devais m'en entretenir à nouveau avec l'adjointe au maire.

Claude Sornat.

VILLE DE MARSEILLE

Le Maire

Monsieur Claude SORNAT
Association des anciens des Goums
marocains et des Affaires indigènes
99, rue Grand
83140 Six Fours les Plages

Le 15 JUIN 2021

Réf. : 15013/21/06/00026

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur les dégradations survenues place du Colonel Edon sur le monument à la mémoire des Goumiers qui ont participé à la libération de la Ville.

Vous avez raison de rappeler le sacrifice des Goumiers marocains pour la libération de notre ville mais plus généralement leur rôle majeur dans la libération du territoire national.

J'attache une importance toute particulière à l'histoire des Goumiers, à ces hommes venus de loin. Engagés volontaires, ils défendaient des valeurs et sont morts pour notre liberté. Leur sacrifice s'est parfois perdu dans les chemins sinueux d'une mémoire sélective. Mais notre devoir est d'honorer leur mémoire et de rappeler leur histoire, notre histoire.

C'est une évidence mais je tenais à vous confirmer que la Ville de Marseille s'associe à votre plainte.

Je tenais aussi à dire que nous serions honorés de vous associer aux cérémonies de la libération de la ville qui se tiennent fin août. Un de mes conseillers prendra attache auprès de vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Benoît PAYAN

HÔTEL DE VILLE - QUAI DU PORT - 13002 MARSEILLE - 04 91 55 11 11 - MARSEILLE.FR

LE COLONEL ÉDON SAUVEUR DE LA « BONNE MÈRE »

Entré à Saint Cyr en 1923, Edon rejoint l'Afrique du Nord où il sert au 3ème Chasseur d'Afrique puis en 1929 il rejoint le Service des Affaires indigènes au 37ème goum à Akka et Assa. En 1932, à la tête des pelotons de cavalerie des 27, 29 et 37ème goums, il met en fuite des dissidents qui attaquaient le cap de El Kerma. Il sera cité à l'ordre de l'Armée.

Après un retour en France au commandement d'un escadron antichars et de mitrailleuses au 9ème Dragons, il revient au Maroc en 1938 où il sert à la direction des affaires politiques puis à l'état major des Théâtre d'Opération d'AFN. En 1943 il rejoint le 2ème groupe de tabor marocains et embarque pour la Corse où il se distingue en commandant un groupe de deux tabors dans la bataille du Téghime au cours de laquelle il est blessé et cité. Il est promu officier de la Légion d'Honneur. Il participe à la libération de l'Île d'Elbe et s'illustre dans la bataille de Marseille à la tête du VIème tabor. Avec ses mortiers, tirant par dessus la Basilique il réduit la batterie allemande du couvent de l'Angélus, au pied de l'Évêché, qui tire à détruire sur Notre Dame de la Garde. Cela lui vaudra, l'honneur de donner son nom à l'ancienne place Sancta Maria où se trouve maintenant notre monument aux morts derrière le char Jeanne d'Arc, symbole de la libération de Marseille.(voir sa lettre ci-après).

Engagé dans les Vosges, il conserve le commandement de son tabor malgré sa promotion au grade supérieur. Il est blessé une deuxième fois alors qu'il commandait un groupe de goumiers et de chars et obtient sa sixième citation. Il n'attends pas d'être guéri et retrouve le 2ème GTM et ses goumiers sur le Danube pour la fin de la guerre.

Il prend le commandement du 11ème RCA puis revient aux A.I. en 1947 comme secrétaire général de la Région de Meknès avant que le général Juin lui confie la direction de son cabinet militaire.

Après avoir suivi à l'automne 1950 le cours des Hautes études de défense nationale, il prend le commandement du Groupe de Marche Nord Africain en Indochine sous les ordres de général d'armée de Lattre. Il mérite deux nouvelles citations pour sa contribution essentielle au rétablissement de notre situation au Tonkin en contenant sans relâche la poussée Viet Minh sur Hanoï.

Le 7 décembre 1951, il saute sur une mine et décède de la suite de ses blessures.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU COLONEL EDON, ADRESSÉE À LA MÈRE SUPÉRIEURE DES MISSIONNAIRES DE MARIE À MARSEILLE

Rabat, le 13 Juillet 1950.

La reddition de l'Angélus, qui a permis de préserver Notre Dame de la Garde, fait revivre en moi des souvenirs qui me sont chers.

Mais je n'ai d'autres témoins de ce qui s'est passé à ce moment que vous-même et vos petites Sœurs au courage et à la modestie desquelles je ne saurais trop rendre hommage. Ce que nous avons fait n'est que l'accomplissement journalier de notre métier de soldat ; seulement quelques impressions personnelles qui me sont restées très vives, mais qui tiennent en très peu de mots :

Dans ce Sanctuaire qui venait d'être libéré, un groupe de femmes dont nous admirions le calme, la présence d'esprit et qu'elles aient le courage, en plein combat de nous accueillir avec une amitié souriante, vous, Ma Mère et vos Religieuses, un vénérable prêtre, Mgr Borel, qui gardait dans les émotions de la guerre le souci de la sainte mission qui lui était confiée.

Je reverrai toujours ce spectacle qui me fut offert du haut du clocher de la Basilique, alors que la Vierge de Notre Dame étendait ses bras sur cette ville de France que nous étions venus libérer, que le tir des pièces ennemies venait de mutiler et risquait de réduire le Sanctuaire élevé à sa gloire.

C'est alors que Mgr Borel, dans une sainte indignation, m'a indiqué où se trouvaient les résistances allemandes au pied même de la colline, au Couvent de l'Angélus.

Il m'était, dès lors, facile de faire mon métier de soldat et d'obtenir que les troupes allemandes qui occupaient le Couvent hissent le drapeau blanc. Deux heures après notre arrivée à Notre Dame de la Garde, un officier allemand parlementaire se présentait à la Basilique et c'était une de vos petites Sœurs, Alsacienne d'origine, qui me servait d'interprète pour obtenir cette capitulation qui nous permit, non seulement de sauver définitivement Notre Dame de la Garde, mais aussi d'obtenir quelques heures plus tard la reddition de la Caserne Audéoud, du Fort Saint-Nicolas et des derniers éléments de la Kriegsmarine qui s'accrochaient encore au Vieux Port.

Par la suite, le général de Monsabert me demandait de faire garder la Basilique, et cette dernière mission fut accomplie par mes Goumiers Musulmans, qui étaient, nous pouvons le croire, pénétrés de son importance comme ils étaient frappés de la majesté et de la sainteté du lieu.

Après, ce fut cette messe de la Libération, qui reste dans nos cœurs, puis ce fut le départ vers d'autres lieux, la longue route jalonnée de tombes qui nous conduisit à la capitulation totale de l'ennemi.

Voici tout ce que je puis dire sur cet événement qui fut pour nous si émouvant et si simple à la fois.

DE GAULLE FACE AU SULTAN ET AU REGAIN DU MOUVEMENT NATIONALISTE AU MAROC (1942-1945)

Le dernier article de Daniel Sornat

L'armistice de 1940 avait été un coup massue pour notre prestige. Il avait déclenché un courant germanophile dans les populations évoluées des villes marocaines. Ahmed Balafrej, un des chefs nationalistes, rendait souvent visite aux agents allemands en poste au Maroc espagnol. Le débarquement de novembre 1942 dans la région de Casablanca finit d'ébranler le Protectorat. Il « marque un tournant décisif dans l'histoire des relations franco-marocaines…et a rendu plus difficile voire impossible le dialogue franco-marocain (1)». Les Américains jouissent immédiatement d'un prestige énorme. Leur présence va changer la donne. Les nationalistes découvrent la Charte de l'Atlantique, signée en août 1941 par Roosevelt et Churchill, qui promet qu'à l'issue du conflit que les peuples pourront choisir librement leur gouvernement. « La position de la France en sort définitivement amoindrie (2)»

De Gaulle, devenu le chef du Comité Français de Libération, se rend au Maroc en août 1943. Il explique dans l'Unité, le deuxième tome de ses Mémoires de Guerre, comment il a établi le « contact d'homme à homme » avec le sultan. « Ce souverain, jeune, fier, personnel, ne cachait pas son ambition d'être à la tête de son pays dans la marche vers le progrès et un jour vers l'indépendance… Il admirait la France et n'imaginait pas que le Maroc puisse se passer d'elle… S'il avait, à tout hasard, prêté l'oreille à certains avis que lui avait fait parvenir l'Allemagne et écouté, lors de la conférence d'Anfa, les insinuations de Roosevelt, il s'était montré fidèle à notre pays. On doit reconnaître que l'influence de Noguès s'était heureusement exercée, à cet égard sur l'esprit du souverain… Nous conclûmes une sorte de contrat d'entente et d'action commune auquel nous ne nous ne manquâmes jamais, ni l'un ni l'autre aussi longtemps que moi-même pus lui parler au nom de la France » (3). En 1956, de Gaulle avait donc tiré un trait sur le passé y compris les faits d'avoir prêté l'oreille à l'Allemagne et écouté les insinuations de Roosevelt (Annexe1). Au passage, il donnait un satisfecit à Noguès qu'il avait pourtant poussé à démissionner.

Allal el Fassi et Mohamed El Ouazzani sont toujours déportés, l'un au Gabon et l'autre au Sahara marocain. Les nationalistes désunis se regroupent dans un nouveau parti l'Istiqlal (l'Indépendance).

Le 11 janvier 1944, ils publient le manifeste de l'Istiqlal qui fait référence à la Charte de l'Atlantique et demande « l'indépendance du Maroc dans son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Sidi Mohammed Ben Youssef ».

1 Georges Spillmann *Du protectorat à l'Indépendance, Maroc 1912-1955*, Plon 1957 p.95
2 Christine Lévisse-Touzé, *L'Afrique du Nord dans la guerre*, Albin Michel, 1998
3Charle de Gaulle, L'Unité 1956 p. 1273Charle de Gaulle, L'Unité 1956 p. 127*indépendance du Maroc 1912-1955*Plon 1957 page

Des manifestations, qui tournent par endroits à l'émeute, éclatent dans tous le Maroc et durent un mois. Le 16 janvier, le commissaire des affaires étrangères René Massigli est à Rabat. Il impute « les troubles à des agents allemands qui ont financé les nationalistes (4)». Le lendemain un communiqué de la Résidence annonce que « le Sultan tient à ce que l'évolution du Maroc se développe dans le cadre de l'amitié française et le respect des traités (5)» . Le 29 janvier Ahmed Balafrej et Mohamed Lyasidi sont arrêtés et emprisonnés.

Ahmed Balafrej malade est envoyé en résidence forcée à Evista, un village corse. Le lundi 7 août 1944, le lieutenant-colonel de Colbert commandant du 6e Tabor et le commandant Henry chef des 2e et 3e bureau du 1er GTM rendent visite à Ahmed Balafrej, diplômé de sciences politiques, qu'ils ont connu au Maroc. Il leur déclare selon le compte rendu de ces deux officiers « …La France et l'Angleterre ont chacune leur politique musulmane. Mais alors que celle de l'Angleterre ménage la susceptibilité de ses protégés en leur accordant l'indépendance intérieure, la France tout en faisant réaliser des progrès plus rapides à ses sujets maintient ceux-ci dans une tutelle étroite, comme une mère qui ne se résigne pas à voir grandir ses enfants… L'idée d'une fédération française des pays placés sous la domination de la France, où chaque pays garderait ses caractéristiques particulières, idée, qui d'après lui, aurait été lancée par le général de Gaulle à Brazzaville, lui parait offrir une solution satisfaisante pour le Maroc. Il pense qu'il faudra beaucoup de compréhension de la part de la nation protectrice, beaucoup de patience aussi et des contacts fréquents entre Français et Marocains de milieux sociaux correspondants pour parvenir à résoudre les multiples problèmes que pose la croissance du Maroc. Les problèmes ne peuvent plus être résolus par des commissions dont les Marocains continueront à être tenus à l'écart…

Il pense que l'Amérique ne cédera pas les gages qu'elle a pris en Orient et dans les pays musulmans. Il laisse l'impression que la politique de l'Émir Chakib (6), dont il est le disciple très cher, compte mettre à profit les conflits qui en résulteront avec les Alliés. La Russie est la grande inconnue dont il ne s'inquiète pas parce que pour lui, l'Amérique sortira gagnante de cette guerre au même titre que la Russie ». Ce compte-rendu signé Henry est envoyé au nouveau préfet de la Corse, M. Moris, ancien contrôleur civil venu de Casablanca (7).

De Gaulle a-t-il eu connaissance de ce texte qui éclaire comment les nationalistes voient l'évolution du protectorat vers l'indépendance ? Bien qu'il ait bien conscience que le sultan joue sur deux tableaux, il continue de rechercher sa collaboration.

4 AN3-AG-1-284, Lettre de Massigli à de Gaulle du 4 février

5 Georges Spillmann, opus cité

6 Chakib Aslan, Druze exilé en Suisse a fait campagne dans sa revue la Nation Arabe contre le Dahir berbère dans tout le monde arabe et a soutenu la naissance du nationalisme marocain avant la guerre.

7 Affaires étrangères, F 959 CFLN Alger, Fonds Massigli

En juin 1945, il l'invite en France. Le voyage est un succès. Le Sultan assiste au défilé du 18 juin. Il est fait compagnon de la Libération. De Gaulle récompense ainsi en la personne du Sultan le rôle éminent joué pendant la libération par les troupes marocaines que ce dernier visite ensuite en Allemagne et en Autriche. Il accompagne de Gaulle en Auvergne. Au cours d'un entretien avec de Gaulle, en présence de Georges Bidault et de Si Mammeri, le Sultan commence par demander des « réformes car les temps ont changés ». De Gaulle répond : « que la France a beaucoup fait pour le Maroc mais il reste à faire et le ferra. Elle le fera d'autant mieux que le Maroc témoignera vis-à-vis d'elle une confiance sans réserve (8)» .

Le processus engagé s'arrête le 20 janvier 1946 avec le départ de Gaulle. Ce sera ensuite le discours Tanger du 10 avril 1947 où le sultan réclame l'indépendance sans en prononcer le mot et l'arrivée du général Juin à Rabat.

Annexe 1 La réalité des allusions diplomatiques faites par de Gaulle.

Dans son livre Paul Paillole, chef de la sécurité militaire, parle de sa demande d'audience au général de Gaulle au sujet des contacts du Sultan avec l'Allemagne sans donner aucun détail (Page 477) (9). Interviewé par Philippe Bernert il se montre beaucoup plus bavard dans l'article de l'Aurore du 5 décembre 1975 intitulé « Une "bombe historique", la lettre secrète de Mohamed V à Hitler ». Il rappelle qu'en l'absence de Gaulle le rapport de la sécurité militaire sur les agissements du Sultan avait été remis à Gaston Palewski. Il ajoute « encore à l'époque on ne savait pas tout… Après la guerre, dans les archives ennemies nous eûmes l'occasion de découvrir quelques documents accablants.» Déçu par les Américains, le Sultan aurait envoyé aux Allemands des messages tels que : « Les Américains ont exigé de moi que je fasse une déclaration pour reconnaître leur protectorat ce que j'ai refusé… le Glaoui est l'homme des Américains… des hommes sont venus me trouver pour me dire qu'ils étaient prêts à entreprendre une insurrection. Je les ai remerciés de leur fidélité envers moi et je leur ai répondu qu'ils devaient attendre car l'occasion viendra un jour où tous les Marocains se soulèveront, etc. ». Cet article ne semble pas avoir été sérieusement démenti à l'époque. Dans son livre paru en 1957 George Spillmann pense que « ce qui a été dit sur ses compromissions avec les Allemands relève à ma connaissance de la fable, de l'information erronée répandue par des agents ennemis ou de la manœuvre politique (10)» . À cette date il ne devait pas encore avoir lu l'Unité paru en 1956, sinon il aurait certainement été intrigué par l'allusion de Gaulle « d'avoir prêté l'oreille à l'Allemagne ».

8 Note du 8 juillet 1944 pour le réseau général
9 Claude Paillole, *Services Spéciaux,* Robert Lafond 1975
10 Claude Spillmann opus cité p.95

L'échec de la « Mission Hannibal », suite à la pénétration des services allemands en France, est une des preuves que les services spéciaux étaient bien renseignés. Prévenu de leur parachutage de nuit, le capitaine Delcros de Ferran, commandant les Goums d'Oujda, arrête quatre agents ennemis le 17 octobre 1943 à Bouhria (11). (Voir aussi Taforalt ; La Koumia N°184)

En revanche, George Spillmann reconnaît que Roosevelt aurait reçu en secret le Sultan et lui aurait déclaré « que le protectorat était un régime périmé. Le Maroc devait accéder le plus tôt possible à l'Indépendance (12)» . Le lendemain, le grand vizir El Mokhfi rend visite ensuite au conseiller John Hopkins pour lui annoncer que le Sultan est prêt à confier l'avenir du Maroc à Roosevelt. Quant à de Gaulle, il en est persuadé dès la conférence d'Anfa entourée de barbelés gardés par les soldats de Patton. Il pense alors qu'il est peut-être être tombé dans un piège. À toutes fins utiles, il fait parvenir discrètement une lettre, connue par la suite sous le nom de "testament d'Anfa", au commandant Loÿs Tochon, un de ses anciens élèves à Saint-Cyr dans laquelle il écrit : « le désir américain est d'établir en AFN un pouvoir français qui ne tienne que grâce à eux et n'ait par conséquent rien à leur refuser ». Cette lettre sera citée à plusieurs reprises y compris dans « Mon père », Philippe de Gaulle, Plon 2003,

Daniel Sornat

Nos derniers grands anciens en PACA: trois adjudants-chefs.

Roger Aubert, grand père de Jean Sébastien, Chevalier de la Légion d'Honneur qui nous a quitté

Paul Brès, Commandeur de la Légion d'honneur toujours fidèle au poste

Pierre Chancerelle, médaillé militaire, père de notre camarade Loïc Chancerelle

1

1 Claude Paillole, opus cité p. 506 à 511

12 Georges Spillmann, opus cité p. 97 à 98

IN MEMORIAM

DANIEL SORNAT

En complément des témoignages publiés dans le numéro 189, voici les témoignages de ses camarades de promotion. On peut y voir combien ils étaient attentifs et admiratifs de ses qualités personnelles et d'historien et combien Daniel avait su faire connaître autour de lui l'épopée des goums marocains.

PHILIPPE MERCIER (ANCIEN CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE).

A Coët, Daniel n'était pas dans ma compagnie mais nous étions ensemble en option histoire. Tout au long du cycle d'étude, j'ai découvert à la fois son goût prononcé pour cette discipline et sa personnalité affirmée. Au plan professionnel, nos parcours ne se sont ps croisé. C'est bien plus tard que nous avons repris contact quand il m'a fait le plaisir de rédiger la préface de son ouvrage sur Jeanpierre. Il m'a envoyé son manuscrit et nous avons dés lors procédé à de nombreux échanges téléphoniques.

Daniel était un véritable historien : méticuleux, précis, objectif et intransigeant. Son livre en témoigne : sur notre parrain de Promotion, il fait désormais autorité. Daniel s'inscrit dans la lignée des brillants historiens des TDM (troupes de marine) de notre promotion. On ne peut que se réjouir que ce soit l'un d'entre nous qui ait avec talent retraité la vie et les combats de notre parrain, le légendaire patron du 1er REP, Jeanpierre. Nous lui en sommes reconnaissants.

CHRISTIAN MERCIER

Daniel Sornat vient de nous quitter. Bien trop tôt. J'ai fait sa connaissance tardivement. C'était au Tchad... début des années 70. Nous étions dans la même galère, tous deux à l'assistance militaire technique, au Tibesti à Zouar, moi en tant que conseiller méhariste pour le Borkou-Ennedi-Tibesti ... encore et toujours!

Nous nous sommes retrouvés quelques années plus tard à l'EAI de Montpellier où il avait plusieurs fonctions. En hommage à son père qui avait servi plus d'un quart de siècle au sein des goumiers marocains, Daniel avait installé la salle des Goums à coté de celle des sahariens chers à mon cœur.

Notre ami a servi en bon marsouin, au Sahara, en Guyane, au Tchad, en Nouvelle-Calédonie mais aussi aux FFA et en Arabie saoudite. Croix de la valeur militaire, il était chevalier de l'Ordre National du mérite et chevalier de la Légion d'Honneur.

Daniel parlait peu, mais il agissait beaucoup et bien.

Camarade, repose en paix maintenant. Tu le mérites. Tu as bien servi les armes de la France.

JOËL MARCHAND

Daniel Sornat, un frère.

J'ai connu Daniel Sornat à La Flèche où nos deux classes en histé-gé pour lui et langues pour moi, non seulement étaient voisines mais avaient une affinité naturelle entre gens de lettres face aux matheux. Il faisait déjà figure de vieux sage, il était cube je crois.

Nous avons surtout pendant deux ans à Coët partagé la même chambre et donc appris à mieux nous connaître et vite sympathisé. A Saint Maixent nous n'étions pas dans la même brigade mais nous nous sommes retrouvés avec plaisir pour notre première affectation dans la célèbre unité de Leclerc, le régiment de marche du Tchad (RMT). Daniel était à la CEB (Compagnie d'Éclairage de Brigade), et moi en compagnie de combat.Très vite les séjours outremer nous ont séparés, mais au retour du premier nous avions tous les deux effectué notre temps de commandement au RMT. Lui toujours à la CEB, alors détachée au P.C. brigade à Saint-Germain-en-Laye et moi à la 1ère compagnie à Montlhéry. C'est à cette époque qu'il s'est porté volontaire pour une mission d'assistance technique au Tchad en lutte contre la rébellion Toubou.

Nous avons surtout repris des relations régulières après la retraite. Daniel m'honorant de sa confiance pour ses travaux historiques. Il me téléphonait souvent pour parler de ses recherches car je lui servais volontiers de cobaye en faisant le relecteur et l'épreuve du c...

J'ai d'ailleurs dans la mémoire de mon ordinateur la première version de son dernier ouvrage consacré aux goums, sujet qui le passionnait à titre personnel autant que professionnel mais qu'il n'aura pas eu le temps de finaliser...Il m'appelait donc souvent quand il préparait un ouvrage et en particulier celui de notre parrain de promotion.

Il a surtout eu en vrai historien qu'il était, une approche scientifique en recueillant les témoignages humains et consultant des archives fiables parfois non encore exploitées. Il est allé aux sources en consultant les documents disponibles.

J'ai toujours apprécié sa fidélité autant personnelle qu'envers la Promo. Daniel avait une forte personnalité sans être perturbant, très intelligent, cultivé et curieux d'esprit, jamais pédant.

Un honnête homme aurait-on dit au XVIIème siècle mais surtout un excellent officier et un camarade comme il y en a peu. Au revoir Daniel.

MICHEL HUDELIST

Notre amitié remonte en corniche au Prytanée où Daniel était en histé-gé et moi en langues. Nous avons découvert que nous étions tous les deux nés au Maroc du fait que nos pères, tous deux officiers, avaient choisi les Affaires indigènes au Maroc. En 1943, nos pères rejoignent les logiquement les tabors marocains aux ordre du général Guillaume pour débarquer en novembre à Naples.

Daniel très soucieux de vérité historique, écrivit un livre sur les tabors marocains les goumiers dans la bataille (19748-1954): Tonkin et RC4, où il décrit les combats en Indochine de ces unités d'élite qui se sont fait connaître par leurs exploits lors de la bataille du Mont Cassin.

A la retraite, il se consacra à réaliser la salle des goums marocains au musée de l'infanterie de Montpellier, démontée depuis le transfert de l'École d'application de l'infanterie à Draguignan. Forte personnalité émoussée par un humour caustique, il nous a quittés dans une trop grande discrétion, imposée par la Covid réduisant la présence à six et excluant de ce fait l'Adieu des "Petits cos" et le chant du Pékin.

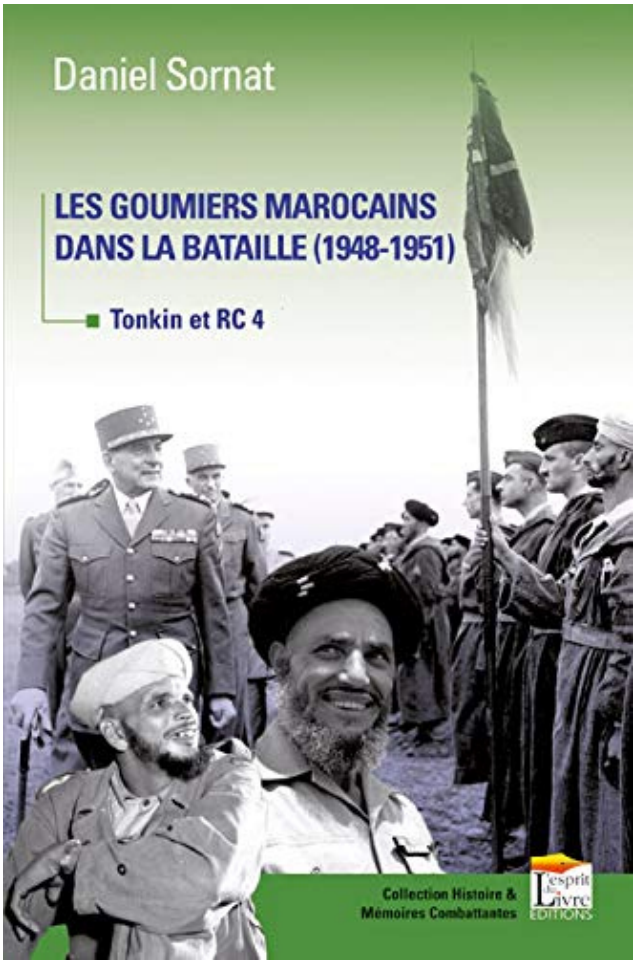

NOTE DE LECTURE

La page Facebook de notre camarade Loïc Chancerelle nous a signalé l'édition (ou la réédition ?) de l'ouvrage de Paul Gaujac.

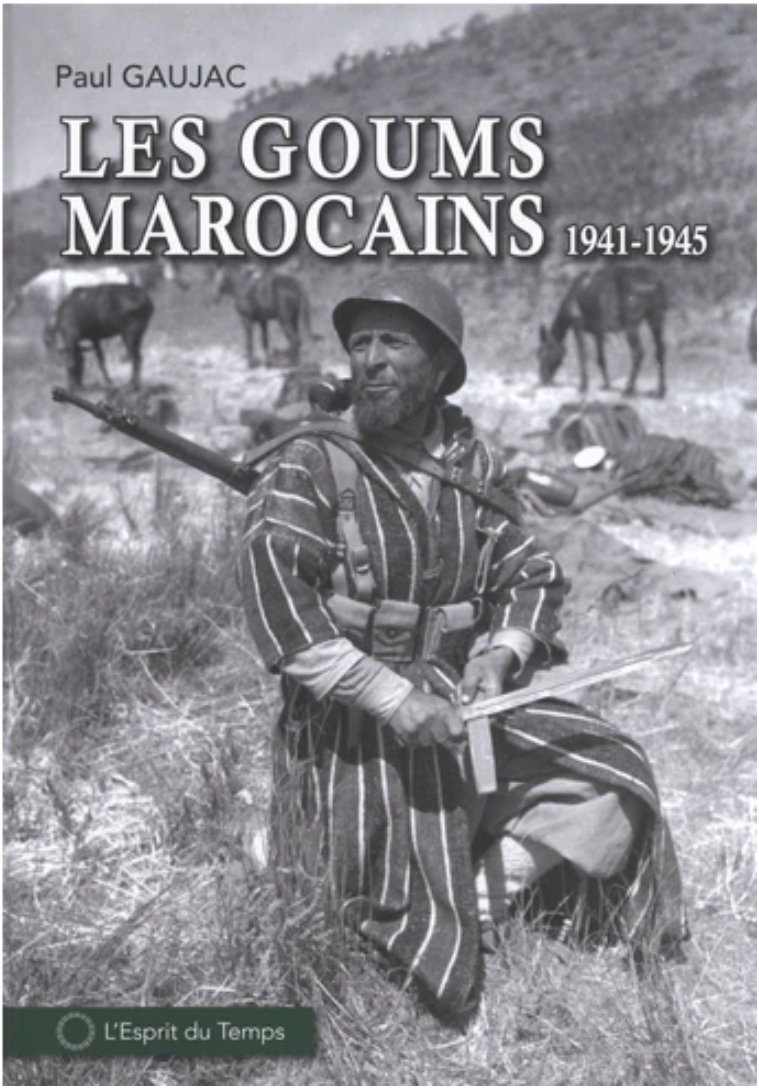

TARIF Koumia argentée moyen modèle : 5 € (+ 4€ d'envoi)

Aquarelle de Philippe Saunier

Monument national des Goums mixtes marocains à la Croix des Moinats

Directeur : Jean-Marie SCOTTON
Rédacteur en chef : Jean-Marie SCOTTON
Concepteur : Jean-Sébastien AUBERT

Réalisation : Socosprint 36, route d'Archettes 88000 Epinal
ISSN : 0752-1316